

**DANS CE NUMERO :**

**Le discours du Trône - La loi sur le séjour des étrangers  
La production française et le plan Marshall.**

# LA REVUE D'ÉGYPTÉ

XXIème ANNEE, No. 796  
SAMEDI, 15 NOVEMBRE 1947

## ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTÉ ET DE L'ÉTRANGER

### S O M M A I R E

	Pages
LES PROJETS ÉCONOMIQUES DU DISCOURS DU TRÔNE :	
par Charles Arcache .....	3
ACTUALITÉ LOCALE .....	4
LE DISCOURS DU TRÔNE .....	6
LOI No. 49 DE 1940 SUR LES PASSEPORTS ET SUR LE SÉJOUR DES ÉTRANGERS EN ÉGYPTÉ .....	9
BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN ÉGYPTÉ: bilan et rapport .....	11
LA PRODUCTION FRANÇAISE ET LE PLAN MARSHALL .....	12
ASPECTS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE FRANÇAISE .....	13
LE MOUVEMENT MARITIME .....	17
THE EGYPTIAN OILFIELDS LTD. : étude financière .....	18
CES DAMES DE LA CORBEILLE .....	19
LA BOURSE DES VALEURS .....	20
BOURSES ÉTRANGÈRES — NOUVELLES DU PROCHE-ORIENT .....	22
LES MARCHÉS DE GROS .....	23

Nouvelles économiques et financières de l'étranger

Nouvelles sociétés

# BANQUE MISR

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Inscrite au Rég. du Com. du Caire sub. No. 2  
Fondée en 1920.

CAPITAL L.E. 1.000.000

Siège social: LE CAIRE — 151. Rue Emad El Dine.  
Succursale: ALEXANDRIE — Rue Stamboul.

Toutes Opérations Bancaires - Caisse d'Epargne  
Service de Coffres-Forts Privés

## AGENCES EN EGYPTE:

Le Caire:	Mousky, Rod-el-Farag, Atar el Nabi.
Alexandrie:	Bourse de Minet el Bassal, Damanhour.
Tanta:	Chebin el Kom, Benha.
Mehalla-el-Kobra:	
Mansoura:	Zagazig, Mit Ghamr.
Fayoum:	
Béni-Souef:	Beba, Chounet Boch, El Fachn.
Minia:	Maghagha, Beni Mazar, Mallawy, Samallout, Abou Korkas.
Assiout:	Deirout, El-Kaoussia, Abou-Tig, Man- falout, Tima.
Sohag:	Nag Hamadi, Tahta, Guerga, El Ba- hiana.

**LIBEREZ VOTRE FOIE**

avec

**PILULETTES POUR LE FOIE**  
"KIRBY"  
Kirby's Little Liver Pills

**PILULETTES KIRBY**

40 Pilulettes pour F 5

## SINCLAIR RECOMMANDE:

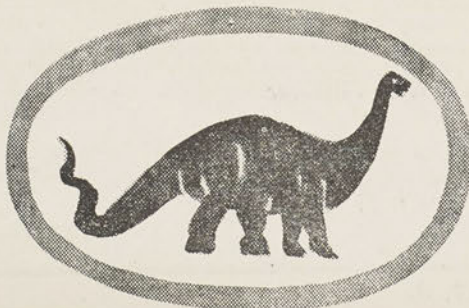
UNE MEILLEURE LUBRIFICATION POUR UN MEILLEUR RENDEMENT



POUR ENTREtenir LES MACHINES EN PARFAIT ÉTAT, UNE LUBRIFICATION EFFICIENTE EST NÉCESSAIRE.

EMPLOYEZ les huiles SINCLAIR

DISTRIBUTEURS ET REPRÉSENTANTS DANS LE MOYEN-ORIENT:



**AMERICAN EASTERN TRADING  
& SHIPPING Co. S.A.E.**

R.C. Alexandrie 23182

R.C. Caire 49836

DISTRIBUTEURS EN EGYPTE:

**THE EGYPTIAN INDEPENDENT  
OIL Co. S.A.E.**

Le Caire, 11 Rue Saray el Ezbékiah. - Tél. 41157  
Alexandrie, 6 Rue Chérif Pacha - Tél. 25747

R.C. Alexandrie 18167

R.C. Caire 27699

# LES PROJETS ECONOMIQUES DU DISCOURS DU TRONE

LA partie économique du discours du Trône ne nous apprend rien de nouveau, sinon que le gouvernement demande au Parlement d'approuver l'impôt progressif sur le revenu, en vue d'augmenter les ressources de l'Etat.

Nous avons, à plus d'une reprise émis notre opinion à ce sujet. Nous ne sommes pas opposés à cet impôt, mais nous estimons, qu'il ne doit être appliqué que lorsque les revenus découlant de tous les impôts en vigueur seront rentrés dans les caisses de l'Etat. A l'heure actuelle, d'après les propres déclarations du directeur général de l'administration fiscale, nombreux sont ceux qui échappent aux taxes en vigueur. L'administration du Fisc est en retard de six ans sur son travail normal et sur 2.434.197 cas en souffrance, 477.988 cas ont été examinés et réglés jusqu'ici. Ce qui revient à dire que l'administration fiscale qui n'arrive pas à faire son travail comme il convient, va se voir chargée du recouvrement d'un nouvel impôt qui touchera cette fois des millions de contribuables. Comment arrivera-t-elle à affronter cette nouvelle et énorme tâche? Le gouvernement ne le dit pas.

Il est vrai que le discours du Trône mentionne que le personnel de l'administration fiscale a été augmenté, que ce service gouvernemental possède maintenant à sa tête un sous-secrétaire d'Etat, qu'un expert britannique est en train d'examiner le problème des rentrées fiscales. Mais à notre avis cela ne suffit guère pour assurer à l'Etat les rentrées qui lui sont dues.

Et il arrivera ceci: seuls paieront le nouvel impôt, ceux qui aujourd'hui règlent les taxes existantes, c'est à dire les dirigeants des grandes sociétés, les employés auxquels les patrons retiendront l'impôt, les fonctionnaires du gouvernement et quelques autres contribuables. Le reste, tout le reste, s'arrangera, comme il s'arrange aujourd'hui. C'est là une discrimination, non voulue par le gouvernement, mais qui existe en fait. Avant d'imposer de nouvelles mesures fiscales, les autorités devraient, à notre sens, prendre les mesures voulues en vue de faire rentrer les impôts qui existent actuellement. Lorsque Makram Ebeid pacha était ministre des Finances, il a déclaré officiellement que les taxes qui échappent au gouvernement du fait des manoeuvres frauduleuses — et impunies — d'un très grand nombre de contribuables, dépassaient 50 millions de livres par an. Nous le croyons volontiers, d'autant plus qu'il était bien placé pour le savoir.

Signalons, d'autre part, les raisons données par le gouvernement pour le retrait de l'Egypte de la zone sterling. L'Egypte voulait avoir les coudées en franche en vue de convertir en devises étrangères, sans avoir à passer par le Trésor britannique, ce produit de ses exportations. C'est pourquoi elle s'est détachée du bloc sterling. Mais il s'agit de savoir si ce but n'aurait pas été atteint par des négociations, sans que le gouvernement ait à prendre une mesure aussi importante que le détachement du bloc sterling d'une monnaie presque entièrement gagée sur du sterling. Aujourd'hui, à la suite de cette décision, nous nous trouvons avec une monnaie faible, dont personne ne veut à l'étranger à tel point que sa convertibilité non officielle est tombée en Europe et dans le Proche-Orient, à un niveau bien plus bas que celle du sterling...

Parlant du coton le gouvernement se contente de donner des assurances qu'il déploie tous ses efforts en vue d'encourager l'exportation de ce produit. Cependant, les exportateurs se heurtent à des difficultés sans nombre du fait que

les acheteurs en puissance n'ont pas de devises pour effectuer des achats de coton égyptien. Pourquoi, ainsi que le suggérerait Farghali pacha, ne pas négocier avec certains pays des accords de clearing qui permettraient l'écoulement de notre principale richesse ?

Le discours du Trône annonce la nationalisation de la National Bank. On serait curieux de savoir sur quelle base se fera cette étatisation de notre principal établissement de crédit. Les actionnaires vont-ils être lésés? Ne convient-il pas de créer une Banque d'Etat et de laisser la National Bank poursuivre sa tâche en tant que banque privée? C'est là un point de vue qui, à notre avis, nécessite une étude sérieuse.

Un point intéressant dans le discours du Trône est la promesse d'une législation obligeant les propriétaires des grands domaines à assurer le bien être social et la santé des travailleurs agricoles. C'est là un projet intéressant et qui doit être mis en vigueur. Mais on devrait l'appliquer harmonieusement, de façon à éviter qu'il ne devienne une charge trop lourde, qui augmenterait sensiblement le prix de revient de notre production agricole et la rendrait difficile à écouler à l'étranger. Dans le domaine législatif, malgré toute la bonne volonté, il faut toujours avoir en vue le côté économique d'une mesure, de façon à éviter une répétition de la fable de la poule aux oeufs d'or.

Le gouvernement annonce qu'il compte exploiter, comme il convient, le sous-sol égyptien. Excellente initiative qui, si elle est bien menée, pourrait devenir une grande source de richesses. Mais il s'agit de passer rapidement du plan théorique au plan pratique.

L'exploitation de certaines régions désertiques dont parle le discours du Trône est une autre mesure que l'on applaudira. Les déserts d'Egypte renferment d'inestimables richesses. La presqu'île du Sinai était, dans le temps, le grenier de l'Egypte. Avec les moyens techniques modernes, elle pourrait le redevenir. Il s'agit, là aussi, de se mettre à l'oeuvre.

L'agrandissement du port d'Alexandrie et l'électrification du réservoir d'Assouan sont deux autres projets d'une grande portée dans le domaine économique. L'un et l'autre sont entrés dans la voie des réalisations pratiques. Il ne faudrait pas s'arrêter en chemin.

La population de l'Egypte croît sans cesse. Elle a besoin de nouveaux débouchés, de nouvelles richesses, pour assurer son relèvement. C'est au gouvernement et au Parlement qu'incombe la tâche initiale. Mais l'initiative privée peut faire beaucoup dans ce domaine, à condition qu'elle trouve auprès des autorités tout l'appui et toute la protection voulus.

A ce point de vue, signalons avec joie que le gouvernement a annoncé que les cotonnades produites dans le pays suffisent à la consommation locale. L'industrie de la filature est la première du pays. Pour assurer son avenir et sa prospérité, il faut que les dirigeants comprennent qu'elle doit s'épanouir — comme toutes les autres industries viables — à l'abri des tracasseries administratives et de l'excès de zèle officiel.

Le jour où l'on appliquera comme il convient, cette politique, l'Egypte connaîtra, dans le domaine économique, de beaux jours.

CHARLES ARCACHE.

# Actualité

## ECONOMIE

### COMMERCE

#### 7 MILLIONS ET DEMI DE LIVRES, DE PERMIS D'IMPORTATION

Au cours du mois d'octobre écoulé, la Commission Générale des Importations a délivré des permis d'importation pour un montant de 7.372.321 livres. Ce montant sera fourni en devises étrangères par le gouvernement. Quant aux permis d'importation délivrés au cours du même mois, sans transfert par le gouvernement de devises étrangères y relatives, ils se sont élevés à 370.119 livres.

Les principaux articles qui seront importés en vertu de ces permis sont les tissus, pour une valeur de 1.816.789 livres égyptiennes, puis les conserves alimentaires et le tabac, pour une valeur de 1.210.034 livres, ensuite les appareils et instruments électriques pour une valeur de 1.083.349 livres.

Le nombre total des permis s'est élevé à 2102.

Voici les détails du montant total de ces importations, en monnaies étrangères:

2.171.334 dollars américains; 2.054 dollars canadiens; 4.302.801 francs suisses; 330.353 couronnes suédoises; 71.700.772 francs belges; 57.395.990 francs suisses; 8.304 florins hollandais; 27 millions 234.817 lire italienne; 6 millions 046.380 livres australiennes; 502.788 couronnes tchèques et enfin 85.114 roupies indiennes.

#### LES EXPORTATIONS DE L'AN PROCHAIN

On apprend que le ministère du Commerce et de l'Industrie prendra les listes des exportations de l'année 1946, comme base pour les exportations qui seront effectuées au cours de l'année prochaine. Toutefois, ces exportations seront légèrement augmentées dans le cas où certains produits excéderaient les besoins de la consommation locale. Par ailleurs, l'exportation de la ferraille nécessaire au pays sera interdite.

#### L'IMPORTATION DU BLOC DOLLAR

Le ministère des Finances a remarqué que les demandes d'importation sans transfert de devises pour les pays appartenant au bloc dollar, ont augmenté sensiblement ces derniers temps.

Au même ministère, il a été noté que les marchandises ainsi importées sont pour la plupart des articles de luxe dont l'importation devrait être réduite.

#### LES DECISIONS DU COMITE DES EXPORTATIONS

Entre autres décisions importantes, prises par la Commission Générale des Importations et des Exportations, en sa séance du 10 octobre écoulé, signalons les trois suivantes :

1. — Admettre l'offre faite par une grande société d'exportation de coton, pour l'exportation d'une quantité de 100.000 balles, dont la valeur approximative est de 8.000.000 de livres. Cette exportation est subordonnée à l'importation de l'Etranger de certains articles nécessaires.

2. — Autoriser l'importation de laine pour un montant de 2.000.000 de livres, dont la moitié sera importée de Grande-Bretagne et l'autre moitié des autres pays tels que la France et l'Italie.

3. — Affecter un montant de 270.000 dollars à prélever sur le prix du coton vendu dernièrement aux Etats-Unis — pour l'importation de certains articles importants tels que des tracteurs, des pièces de rechange de ces tracteurs, etc...

#### LES DEMANDES DES NOUVEAUX EXPORTATEURS SOUS EXAMEN

Le ministère du Commerce et de l'Industrie étudie actuellement certaines demandes présentées par des commerçants désirant se faire inscrire sur la liste des exportateurs. Cette étude sera terminée vers la fin du mois de novembre courant pour être ensuite soumise à l'approbation de la Commission Générale des Importations et Exportations.

#### LES NOUVEAUX ETABLISSEMENTS PUBLICS

Le ministère du Commerce et de l'Industrie a donné une nouvelle occasion aux propriétaires des Etablissements publics jusqu'ici dépourvus de permis, en permettant à tout propriétaire d'établissement qui aura présenté la demande à cet effet avant le 31 juillet 1947, de reprendre les formalités nécessaires à l'obtention de ces permis.

Le nombre des établissements publics auxquels ne s'appliquera pas cette décision, s'élève à quelques centaines.

#### LES EXPORTATIONS PERMISES

Le contrôleur général des exportations nous communique qu'il est prêt à permettre l'exportation des articles suivants à condition qu'ils proviennent de l'industrie locale :

Bibelots et autres article en argent, ou incrustés d'argent.

Articles en cuivre ou incrustés de cuivre.

Article en bois incrustés d'écaillies ou d'ivoire et moucharabieh, du même genre.

Articles en cuir repoussé, coussins en cuir travaillé, couvert de dessins ou repoussé.

Voiles en toile avec broderies ou travaux à la machine.

Bibelots, bijoux, vannes, chasemouches et autres en marbre, en ivoire ou en corne.

Toiles de tente avec applications, tapis et carpettes avec garnitures en arabesque et en style pharaonique.

Sacs, paniers, plats et autres objets de même technique faits en osier taillé ou orné.

Parfums de tous genres.

MM. les exportateurs sont priés de présenter leurs demandes sur les formulaires destinés à cet effet en citant la monnaie et le montant qui seront payés pour les marchandises exportées, à condition que le paiement s'effectue en devises rares, dollars ou francs suisses. Ils présenteront des documents établissant la solvabilité du client.

#### LES ABRICOTS SECS

La valeur des importations de l'Egypte en abricots secs de Syrie et des Indes s'est montée, au cours de la présente année, à 1.435.735 kilos.

Aussi, le ministère de l'Agriculture a-t-il procédé à des essais techniques sur l'assèchement de ce fruit également produit en Egypte et qui possède des propriétés naturelles pouvant se prêter à cette industrie.

#### LES POMMES DE TERRE REQUISITIONNEES SERONT DISTRIBUEES DANS CERTAINES GRANDES VILLES

Le ministère du Commerce et de l'Industrie a publié un communiqué disant qu'il a réquisitionné à Alexandrie et à Port-Said deux expéditions de pommes de terre, d'un total de 920 tonnes environ.

Cette quantité sera distribuée aux grossistes, aux détaillants, aux sociétés coopératives ainsi qu'aux consommateurs des villes suivantes: Le Caire, Alexandrie, Port-Said, Suez et Ismaïlieh.

Les prix de cet article ont été fixés comme suit :

Au Caire: P.T. 5,25 l'oke, à l'importateur; P.T. 5,75 au grossiste et P.T. 6,5 au consommateur.

A Alexandrie: P.T. 5 à l'importateur P.T. 5,55 au grossiste et P.T. 6,3 au consommateur.

A Port-Said: P.T. 5 à l'importateur; 5,55 au grossiste et P.T. 6,3 au consommateur.

A Suez: P.T. 5,25 à l'importateur; P.T. 5,75 au grossiste; et P.T. 6,5 au consommateur.

A Ismaïlieh: P.T. 5,25 à l'importateur; P.T. 5,75 au grossiste et P.T. 6,5 au consommateur.

Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture ayant constaté que ces pommes de terre ne sont pas utiles comme semences, il a décidé d'interdire leur transport en dehors des villes précitées.

#### LES FRUITS ET LEGUMES

Les ministères de l'Agriculture et du Commerce et de l'Industrie prendraient en ce moment toutes leurs dispositions afin d'intensifier la culture des fruits et légumes en Egypte, afin de pouvoir en exporter une grande quantité à l'étranger.

### ING. GABRIEL ROGOJAN

EXPERT EN MECANIQUE AUPRES DES TRIBUNAUX

Etablissement de tous projets pour la construction de

**COFFRES et CHAMBRES FORTES**

POUR BANQUES ET SOCIÉTÉS

Vérification et remise à neuf de tout genre de coffre

3, RUE EL-CHEIFEIN - TEL 52187 - LE CAIRE

# locale

## ET FINANCES

### LE PRIX DES ENGRAIS

Le ministère des Finances nous communique le nouveau tarif des engrais azotés qui doit entrer en vigueur à partir du 20 novembre.

Le nitrate de soude du Chili à 15 o/o d'azote sera vendu à L.E. 18 et 500 m/ms.

Le sulfate d'ammoniaque à 20,6 o/o d'azote est tarifé à L.E. 28 et 500 m/ms la tonne.

Le sulfate d'ammoniaque dont la teneur d'azote est de 33,5 o/o sera distribué au prix de L.E. 43 la tonne.

Les membres des sociétés coopératives jouiront d'un escompte de 5 o/o.

Le nitrate de soude du Chili et tous autres engrais similaires azotés seront distribués pour la culture du blé à partir du 20 novembre 1947 jusqu'à fin janvier 1948 dans les proportions suivantes : 110 kilos par feddan dans la région des hodds; 66 kilos 2/3 par feddan en Basse-Egypte et 100 kilos par feddan dans les autres régions.

### Y AURA-T-IL DES USINES QUI FERMERONT ?

D'après "Al Itnein" certains propriétaires de grandes industries égyptiennes auraient menacé de fermer leurs usines et de remanier leurs ouvriers, faute de matières premières, dont l'importation de l'étranger est rendue actuellement très difficile.

La Revue d'Egypte  
Economique et Financière

REDACTION  
ET ADMINISTRATION :

SOCIETE ORIENTALE  
DE PUBLICITE

Propriétaire-éditrice  
de la "Revue d'Egypte"

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois  
Egypte : P.T. 150 P.T. 80  
Etranger : £ 2 £ 1,20

PUBLICITE  
ET ABONNEMENTS :

24, rue Galal — Tél. 49000  
Le Caire

9, rue Rolo — Tél. 27366  
Alexandrie

Rédacteur en Chef :  
CHARLES ARCACHE

Rédaction au Caire :  
Me. Ch. ATALLA

### LE COTON EGRENE

Le ministère de l'Agriculture annonce que le coton égrené dans toutes les usines d'égrenage en Egypte depuis le commencement de la saison actuelle jusqu'à la fin du mois d'Octobre 1947 est comme suit :

Kantars	
Amon	—
Karnak	312.241
Ménoufi	34.431
Giza 23	46
Giza 7	20.989
Giza 30	28.378
Zagora	716.417
Ashmouni	630.246
Autres variétés	670
Scarto	28.488
Total	1.771.906

### LE COTON EGYPTIEN EN ARGENTINE

Le ministère de l'Agriculture vient d'adresser au ministère des Affaires Etrangères des échantillons de coton "Karnak" et "Amon" à longue soie. Ces échantillons seront envoyés à la Légation d'Egypte à Rio de Janeiro qui les avait requis pour les besoins de la propagande, en vue d'arriver à exporter ces variétés en Argentine.

### LES SEMENCES DE BLE

La section des Semences au ministère de l'Agriculture a chargé la Banque Misr et le Crédit Agricole d'Egypte d'avoir à distribuer les semences de blé aux cultivateurs par l'entremise des branches de ces Banques en province.

Les quantités des semences mises ainsi à la disposition de ces deux Banques sont les suivantes :

Crédit Agricole d'Egypte : 18.844 ardebs et 7 kélas de blé "baladi", 116.692 ardebs de blé "hindi dahabi" — 555 ardebs de blé "mabrouk" — 416 ardebs de blé "hindi" — 229 ardebs et 6 kélas de la qualité "Moumtaz".

Banque Misr : 227 ardebs de blé "mabrouk", 328 ardebs de blé "Moumtaz" — 219 ardebs de blé "baladi" — 116 et 145 ardebs de blé "Hindi D".

### L'EXCEDENT DE L'HUILE DISTRIBUE AU PUBLIC ?

Le sous-secrétaire d'Etat à l'Approvisionnement avait décidé d'expédier 20.000 okes d'huile au Hedjaz pour les besoins du ravitaillement des pèlerins égyptiens à la Mecque.

Or, vu l'interdiction du pèlerinage cette année en raison de l'épidémie de choléra, cette quantité d'huile est devenue excédentaire et le ministère se propose de la distribuer au public suivant des règles à établir à cet effet.

### CIRCULAIRE No. 215 SUR L'ACTIVITE DES COMMISSIONS D'ESTIMATION DES BENEFICES

Comme il est souhaitable que nous puissions être au courant du travail de vérification accompli dans les délégations par les Commissions, et afin qu'il nous soit aisé de déceler les faiblesses des rapports de vérification, nous avons jugé utile de charger chaque président des Commissions d'estimation des bénéfices, de nous soumettre au début de chaque mois à partir du 1er novembre 1947, un rapport détaillé; celui-ci devra nous donner un aperçu de l'activité de chaque commission, en mentionnant le nombre des séances tenues par elle, celui des cas tranchés à chaque séance, ainsi que ses observations sur les faiblesses remarquées dans les estimations des délégations rentrant dans sa compétence. Le rapport devra contenir aussi toutes observations pouvant montrer à l'administration les différences lacunes dans le travail.

A ce rapport seront annexés :

1. — Un état statistique rédigé sur une formule No. 13, contrôle d'activité, montrant l'étendue de cette dernière au cours du mois.

2. — Une liste des contribuables dont les cas ont été examinés au cours du mois, ainsi que ce qui aurait été fait à leur égard. Cette liste sera faite sur une formule No. 14 contrôle d'activité.

Ce rapport ainsi que les deux états annexes devront parvenir au bureau du directeur général "section du contrôle de l'activité", dans un délai ne dépassant pas le 10 de chaque mois. Par dérogation à ce qui précède, et à titre tout à fait provisoire et pour une seule fois seulement, les mêmes états pour le travail accompli à partir de mai 1947 (début de l'année financière) jusqu'à la fin du mois d'octobre 1947, devront parvenir dans un délai ne dépassant pas le 25 novembre courant.

### DE NOUVEAUX CREDITS POUR LA PROSPECTION DES DESERTS

Le ministère du Commerce et de l'Industrie a demandé au ministère des Finances, l'ouverture des crédits nécessaires à la continuation des travaux de prospection dans les divers déserts égyptiens.

Toutes les mesures ont été prévues pour faciliter ces travaux, notamment le macadamage des routes conduisant à ces régions ainsi que la fourniture de l'eau potable.

### LES PROBLEMES ECONOMIQUES VUS PAR FARGHALI PACHA

Interviewé par le "Misri", sur les solutions qu'il pourrait proposer pour nos problèmes économiques, Mohamed Farghaly pacha, a déclaré :

"Nos ministres des Finances ont déployé les plus grands efforts pour résoudre nos problèmes économiques. Toutefois, pour ma part, je suggère les propositions suivantes :

1. — Le retour au bloc sterling;
2. — L'encouragement du troc.
3. — La conclusion d'accords commerciaux sur la base du "Clearing".

Interrogé sur son opinion au sujet de la nouvelle Loi sur les Sociétés Anonymes, Farghaly pacha a dit que les dispositions concernant l'engagement des Egyptiens dans ces Sociétés étaient très sages.

"Toutefois, a-t-il ajouté, il y a d'autres dispositions de cette nouvelle loi, qui auront pour effet d'entraver la création de nouvelles Sociétés, alors que le pays en a un grand besoin"

La Bière STELLA

PASTEURISÉE

est une boisson

saine et

hygiénique

recommandable

en temps

d'épidémie

# LE DISCOURS DU TRONE

Le discours du Trône, prononcé le mercredi 12 novembre à l'inauguration du Parlement, présente, à coup sûr, un intérêt capital. Les projets et les intentions du Gouvernement Egyptien pour l'année qui s'ouvre sont considérables et intéressent tant au point de vue politique qu'économique tous nos lecteurs. Ils y trouvent des réponses à des questions qui se sont souvent posées pour eux. Ils seront fixés sur bien des problèmes qui les préoccupaient. C'est pourquoi nous avons trouvé bon de reproduire, à leur intention, les passages de ce discours qui les touchent de près.

Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés,

Je vous adresse Mon meilleur salut. Je salue en vous Mon grand peuple et prie Dieu, — au moment où vous allez au devant d'une mission grave et de lourdes responsabilités se rattachant à l'existence même du pays et à son avenir, — de vous aider à les assumer de manière à réaliser les aspirations de la Patrie et à assurer la sécurité et la prospérité de ses enfants.

## LES REVENDICATIONS NATIONALES ET LES NEGOCIATIONS

Depuis qu'il s'est dressé, à l'issue de la dernière guerre mondiale, pour faire aboutir ses revendications nationales, le pays n'a pas cessé d'être uni et animé de la ferme résolution d'arriver à ses fins. Ayant pour objectif de se débarrasser de toute restriction à son indépendance totale, à sa complète souveraineté et à son unité irréductible, la nation fut unanime, — d'une unanimité éclatante à laquelle participèrent toutes ses institutions et tous ses partis, — pour affirmer l'unité de la Vallée du Nil et réclamer l'évacuation des deux parties de la Vallée, Egypte et Soudan, pas les troupes étrangères.

Des négociations furent engagées avec le gouvernement britannique, dans l'espoir de réaliser nos revendications. Mais elles traînèrent en longueur, se heurtant à des écueils, et furent même suspendues à trois reprises, malgré le sincère désir à un accord avec le gouvernement britannique. Mon gouvernement voulait un accord sauvegardant pleinement l'unité de la Vallée du Nil, et dans lequel l'Egypte serait sur le même pied que la Grande-Bretagne, sans aucune restriction à son indépendance et à sa souveraineté. Pour atteindre ce but, il alla le plus loin possible dans la voie de l'entente, sans toutefois trouver, dans les offres et les propositions des négociateurs britanniques, de quoi donner satisfaction à nos droits. Aussi, se refusant à transiger sur les droits du pays, Mon gouvernement rompit les négociations et décida de recourir au Conseil de Sécurité.

## DANS L'ARENE INTERNATIONALE

En prenant cette décision, Mon gouvernement savait bien que les peuples n'acquiescent leur indépendance qu'avec les bras de leurs hommes et que l'Egypte ne parviendrait à parachever sa souveraineté et à établir son unité que par les efforts de ses enfants et par leur ferme volonté de faire triompher leurs revendications. Cependant, en passant à une nouvelle étape dans la lutte nationale, il tint à déplacer la cause du pays, confinée jusque-là dans le cercle étroit des négociations avec la Grande-Bretagne, pour la porter dans la vaste arène internationale afin de montrer au monde entier que sa demande était juste et que le droit de l'Egypte à parfaire sa souveraineté et à confirmer son unité était un droit incontestable, à la réalisation duquel des efforts inlassables étaient consacrés, et qui, en même temps, n'impliquait aucun empiètement.

## DEVANT LE CONSEIL DE SECURITE

Ainsi fit Mon gouvernement. La délégation de l'Egypte au Conseil de Sécurité se dressa, aux regards de l'univers entier, pour défendre les droits du pays. Le chef de Mon gouvernement, devant le Conseil, fit entendre la plainte de l'Egypte. Sa voix était forte parce qu'elle proclamait la vérité, elle était puissante parce que la nation était unanime à le soutenir. Il montra au Conseil que l'Egypte, devenue membre de l'Organisation des Nations Unies, voulait l'égalité de souveraineté avec les autres membres, que ce principe ne saurait être violé par un fait aussi flagrant que l'occupation militaire, par un membre de l'Organisation, du territoire d'un autre membre en temps de paix, contre le gré de ce dernier, et que l'Egypte n'acceptait et n'accepterait jamais l'occupation de la Vallée du Nil par la Grande-Bretagne.

Le chef de Mon gouvernement démontra au Conseil de Sécurité que le Traité de 1936, à cause même de cette occupation qu'il a stipulé et de l'alliance perpétuelle qu'il a imposée, était absolument incompatible avec la Charte des Nations Unies, qu'il avait été conclu dans des circonstances spéciales qui ont cessé d'exister et pour des objectifs déterminés qui ont été

épuisés, qu'il avait donc perdu sa force et sa viabilité, et qu'ainsi dépouillé il n'était plus qu'une menace à la paix.

## L'UNITE DE LA VALLEE DU NIL

D'autre part, le chef de Mon gouvernement exposa au Conseil que l'Egypte et le Soudan formaient un seul pays, que les rapports entre les habitants des deux parties de la Vallée du Nil étaient une question d'ordre intérieur, voire national, que nous ne pouvions donc marchander sur cette unité, que nous ne compromettrions pas l'avenir des Soudanais et que les Egyptiens et les Soudanais s'arrangeraient entre eux, à condition que ceux-ci agissent par eux-mêmes, sans qu'un gouvernement étranger prétende agir pour eux.

Le chef de Mon gouvernement indiqua au Conseil les raisons qui commandaient le respect de l'unité de la Vallée du Nil. Il montra que l'Egypte ne pouvait vivre sans le Soudan, ni le Soudan sans l'Egypte, que la vie donnée par le Nil n'était pas la seule raison de notre fraternité, mais que des traditions plusieurs fois séculaires avaient engendré cette unité de la Vallée dont les habitants tirent tous leurs existences existences des généreux bienfaits du Nil, qu'une langue et une culture communes contribuaient à consolider les liens qui nous unissaient, ces liens que les Egyptiens et les Soudanais refusaient de rompre.

## L'ATTITUDE DE LA GRANDE-BRETAGNE

Ces arguments décisifs établirent avec éclat les droits de l'Egypte. Au cours du débat, la délégation britannique essaya d'obtenir du Conseil une résolution rejetant les demandes de l'Egypte, ou les renvoyant devant la Cour de Justice Internationale, ou se bornant à recommander la reprise des négociations sans mention de l'évacuation obligatoire. Mais ce fut en vain. Elle tenta même d'amener le Conseil à déclarer que le Traité de 1936 serait maintenu en vigueur jusqu'à ce qu'une autorité compétente en proclamât la nullité. Mais aucun membre du Conseil ne voulut souscrire à cette demande. Finalement, la délégation essaya de faire écarter le conflit de l'ordre du jour du Conseil et là non plus elle n'obtint aucune adhésion. Tout cela, parce que le droit de l'Egypte était d'une évidence éclatante, qu'on ne pouvait le faire disparaître en le niant et qu'il ne suffisait pas de vouloir le cacher pour l'empêcher de paraître.

Plusieurs membres du Conseil approuvèrent la demande de la délégation égyptienne concernant l'évacuation, et l'Egypte gagna la sympathie de l'univers qui écouta attentivement sa plainte. Ainsi, les justes revendications du pays furent opposées avec une grande force.

Le conflit est toujours inscrit à l'ordre du jour du Conseil de Sécurité, qui n'a pas encore dit son dernier mot.

## SI LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE...

Si le gouvernement britannique se décide enfin à accepter les demandes de l'Egypte, qui émanent de l'unanimité de la nation, les deux pays pourront, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, raffermir leurs relations sur la base de l'égalité de souveraineté. Sinon, Mon gouvernement continuera de déployer ses efforts pour réaliser intégralement les revendications nationales, plus fort dans sa résolution par l'appui unanime de la nation.

## L'EPIDEMIE DE CHOLERA

L'apparition du choléra à El-Korein, dans la moudirieh de Charkieh, fut une pénible surprise pour le pays. En dépit des précautions prises par Mon gouvernement, l'épidémie s'infiltra dans plusieurs moudiriehs et gouvernorats. Mais si grave qu'elle soit, Mon gouvernement a le grand espoir d'en arriver à bout en peu de temps. Il a déployé de grands efforts pour circonscrire le mal, vacciner la population, isoler les suspects, créer pour eux des centres d'isolement convenables, évacuer les hôpitaux afin d'y recevoir et soigner les cholériques, en un mot, il n'a rien ménagé pour empêcher par tous les moyens l'épidémie de prendre de l'extension. Les forces de l'armée et de la police, ainsi que les nobles fondations sociales ont eu leur part dans ces efforts. Au surplus, Mon gouvernement s'est empressé, dès le premier moment, d'ouvrir les crédits nécessaires à cet effet.

### L'AIDE ETRANGERE ET LE CHOLERA

Divers gouvernements sont venus à notre aide, soit en nous fournissant du vaccin, soit en nous envoyant des missions médicales, ce que nous avons accueilli avec une vive reconnaissance.

Il y a lieu de signaler ici les efforts faits par notre laboratoire de sérums et de vaccins, qui a considérablement augmenté sa capacité de production pour répondre aux besoins du pays, ce qui lui valut les éloges de toutes les institutions, égyptiennes et étrangères.

### POUR LA SANTE PUBLIQUE

Mon gouvernement se préoccupe tout particulièrement des projets d'installation d'eau potable dans les villages. Il redoublera d'effort pour exécuter ces opérations, qu'elles soient grandes ou petites.

Il a poussé activement la création de blocs sanitaires ruraux, dont il a déjà terminé une quarantaine et il se propose d'en créer seize autres dans le courant de cette année. Il a poursuivi la lutte contre les maladies de poitrine et les maladies endémiques, multipliant les sanatoria, les dispensaires et les cliniques dans plusieurs parties du pays. Il a accordé un soin particulier à la bilharziose, affectant, dans le Plan Quinquennal, les crédits nécessaires à la destruction des coquillages transmetteurs de cette maladie.

### L'APPROVISIONNEMENT

Nous avons, en ce qui concerne l'approvisionnement du pays, traversé la phase dangereuse avec le minimum de gêne. Dès que les échanges commerciaux furent troublés et que des difficultés surgirent dans les transactions financières, Mon gouvernement eut soin de prendre ses dispositions pour assurer le ravitaillement du pays, en échangeant le riz pour combler le déficit du blé et du maïs. C'est pour cela qu'il a maintenu certaines restrictions rendues nécessaires par les conditions mondiales.

La production des usines de filature et de tissage a augmenté au point de combler à prix modéré tous les besoins vestimentaires du peuple, ce qui a amené Mon gouvernement à lever les restrictions imposées au commerce et à la consommation de ces produits. De plus, Mon gouvernement se propose de faire un nouveau pas pour arriver à unifier les prix des tissus populaires rationnés ou libres, en vue d'en libérer également le commerce et la consommation.

### LA LOI SUR LES SOCIETES

Mon gouvernement accorde une grande part de ses soins à la lutte contre la vie chère par tous les moyens.

La loi relative aux sociétés anonymes, votée par le Parlement au cours de sa dernière session, aura le meilleur effet dans le resserrement et l'unification du contrôle exercé sur ces sociétés, sans porter atteinte à leurs activités.

Mon gouvernement poursuit sa politique de raffermissement de l'industrie, en renforçant le Département de l'Industrie par des techniciens, en faisant appel pour certaines industries importantes, à des experts de réputation mondiale et en envoyant à l'étranger un certain nombre de techniciens pour y subir un entraînement scientifique ou pratique. Il se préoccupe également de la propagation des petites industries dans les campagnes. Par ailleurs, la banque de crédit industriel, dont vous avez déjà voté la loi et le budget, sera ouverte dans le courant de cette session.

### LA RICHESSE MINERALE

Mon gouvernement s'intéresse au plus haut point à l'exploitation de la richesse minérale du pays. Il a ouvert les crédits nécessaires, soit pour les prospections et l'extraction des riches minerais cachés dans le sous-sol des déserts égyptiens, soit pour le nivellement des routes conduisant à ces régions.

### A LA RECHERCHE DU PETROLE

De même, Mon gouvernement n'épargne aucun effort pour encourager les travaux de prospection et la découverte de nombreux puits de pétrole. L'activité déployée dans ce domaine permet de prévoir pour bientôt l'augmentation de la production locale.

### LE COTON

Mon gouvernement a accordé au coton un soin tout particulier, et il tient à en encourager l'exportation par tous les moyens.

En outre, Mon gouvernement a fini d'élaborer les modifications à introduire au règlement de la bourse des contrats.

Mais l'activité dans le domaine commercial ne s'est pas arrêtée au coton seulement, elle a également embrassé les divers aspects de l'importation et de l'exportation. La preuve en est que les droits de douane perçus depuis le commencement de cette année marquent une augmentation de plusieurs millions de livres par rapport à la période correspondante de l'année dernière.

### L'EXPORTATION DU SURPLUS DE LA PRODUCTION

La politique de Mon gouvernement tend à favoriser l'exportation de tout le surplus de notre production agricole et industrielle, ainsi que des matières premières qui dépassent nos besoins, afin d'obtenir des produits étrangers nécessaires au pays.

### LES NEGOCIATIONS AU SUJET DES AVOIRS STERLING

Des négociations ont eu lieu entre Mon gouvernement et le gouvernement du Royaume-Uni au sujet des avoirs en sterling. Ces négociations avaient abouti à un accord provisoire, conclu le 30 juin dernier, qui devait prendre fin le 31 décembre prochain. En vertu de cet accord, l'Egypte put récupérer une partie de ses avoirs, et il était convenu que la livre sterling serait convertible en n'importe quelle autre monnaie. Mais le gouvernement du Royaume-Uni dénonça à l'improviste cet accord, le 21 août dernier, en ce qui concerne la conversion en dollars, après avoir cependant fourni à l'Egypte six millions de dollars pour lui permettre de faire face à ses besoins jusqu'au 31 octobre. De nouvelles négociations auront lieu avant l'expiration de l'accord pour arriver à une convention de plus longue durée au sujet du restant de nos avoirs, qui, de 440 millions de livres, sont tombés à environ 350 millions.

### LE RETRAIT RE LA ZONE STERLING

Mon gouvernement a décidé de se retirer de la zone du sterling, étant donné que, au cours des pourparlers préliminaires qui s'étaient déroulés au Caire dès le mois de mars dernier, il avait appris que le gouvernement du Royaume-Uni avait l'intention de bloquer ses dettes en sterling, de prolonger considérablement le délai de remboursement et d'effectuer ce remboursement en marchandises, non au comptant.

Ce fait aurait retiré à l'Egypte l'avantage de faire des prélèvements sans condition sur ses avoirs, sans compter qu'elle aurait été dans l'impossibilité d'obtenir la monnaie rare au delà de la quantité distribuée par le gouvernement du Royaume-Uni aux pays faisant partie du Bloc Sterling, sur les stocks qu'il aurait accumulés de cette monnaie.

Maintenant que l'Egypte ne fait plus partie de ce Bloc, elle peut obtenir, contre ses exportations, la monnaie des divers pays importateurs y compris la Grande-Bretagne. Elle peut également conclure des accords directs avec n'importe quel Etat à monnaie rare ou facile, indépendamment de ce qu'elle obtiendra du Royaume-Uni sur ses avoirs bloqués, selon la part annuelle qui sera convenue.

### LE FONDS MONETAIRE

Mon gouvernement est parvenu également à faire porter de 45 millions à 60 millions de dollars sa part dans le Fonds Monétaire International, afin que cette part soit en harmonie avec la situation financière du pays et qu'il nous soit donné de tirer un meilleur profit de cette institution.

Le moment est venu de mettre à exécution la promesse faite par Mon gouvernement de nationaliser la National Bank pour réaliser notre indépendance économique et consolider notre monnaie.

### LES IMPOTS

Mon gouvernement attache un intérêt particulier à l'établissement et à la perception des impôts sur les biens mobiliers. Considérant l'importance de la question, il a nommé un Sous-Secrétaire d'Etat pour les Affaires Fiscales. En outre, il a fait appel à un expert pour le consulter sur les législations, les institutions concernant les impôts et leur perception. De plus, il a renforcé le personnel de l'Administration des Impôts pour assurer l'exécution des travaux en retard et hâter la rentrée des impôts.

Il est à espérer que le Parlement terminera l'examen du projet de loi relatif à l'impôt progressif, dont il est actuellement saisi, pour permettre au Trésor Public d'obtenir les fonds nécessaires aux nombreuses réformes dont le pays a besoin.

Vous avez approuvé le projet de coordination des classes, ce qui a permis à près de 18.000 fonctionnaires, dont 17.000 environ de la classe V et au-dessous, d'obtenir des promotions.

### LES LIENS CULTURELS AVEC LE SOUDAN

Mon Gouvernement s'est intéressé de façon toute spéciale aux problèmes culturels dans le Soudan. A cet effet, il a institué un service au Ministère de l'Instruction publique pour faciliter l'enseignement aux étudiants soudanais dans les écoles égyptiennes, envoyer des missions de ces étudiants à l'étranger et resserrer les liens culturels entre les deux parties de la Vallée du Nil. L'Université Fouad Ier se prépare à créer un institut supérieur pour les études se rattachant au Soudan, en vue de former des savants spécialisés dans ces questions.

Mon Gouvernement a le grand souci de rendre plus étroits les rapports culturels entre l'Egypte et les autres pays arabes, et il prend une grande part aux travaux de la Commission Culturelle de la Ligue des Etats Arabes.

### LA LUTTE CONTRE LES MAUX SOCIAUX

Mon Gouvernement poursuit activement la réalisation du programme établi pour combattre les maux sociaux dont souffre le pays, en s'intéressant tout particulièrement au paysan et à l'ouvrier. Le nombre des sociétés coopératives a dépassé les deux mille. Au cours de cette session, Mon Gouvernement vous présentera la législation nécessaire pour étendre les activités du Crédit Agricole de manière à en faire un établissement de crédit agricole et de crédit coopératif à la fois.

Dans le désir de hâter le relèvement des campagnes, Mon Gouvernement poursuit l'exécution du programme de création de centres sociaux dans les villages mêmes. Outre les quarante centres terminés l'année dernière, il procède actuellement à la création de trente autres centres.

### LA CONTRIBUTION DES PROPRIETAIRES D'EZBEHS

Mon Gouvernement ne néglige aucun effort pour régler les questions intéressant les cultivateurs et se propose d'imposer des services sociaux et sanitaires aux propriétaires d'ezbehs. Il vous présentera la législation appropriée pour la réalisation de ces réformes.

### LES ASSURANCES SOCIALES

Mon Gouvernement étudie la question de la réglementation des rapports entre propriétaires, locataires et ouvriers. Dans le courant de cette session, il vous présentera le projet de loi qu'il vous avait promis relativement aux assurances sociales contre la maladie, l'infirmité, la vieillesse et la mort.

Mon Gouvernement accorde ses soins aux syndicats ouvriers, aux sociétés et fondations de bienfaisance, qu'il encourage matériellement, comme il s'emploie à créer, dans les grandes villes, des centres sociaux, dont sept ont été déjà établis.

Mon Gouvernement s'est préoccupé de l'exécution du projet de construction d'une cité ouvrière au Caire. Il a entrepris la construction de mille maisons au cours des deux prochaines années, sur les six mille maisons prévues par le programme établi.

### LA RADIODIFFUSION

En exécution de sa politique de relever le niveau de la radiodiffusion, pour l'aider à remplir sa mission nationale, Mon Gouvernement travaille à renforcer et à réorganiser la station d'émission depuis qu'il en a assumé l'administration. Il créera une station plus forte pour remplacer la station actuelle et procédera ensuite à la construction d'une station à ondes courtes de portée mondiale.

### L'AGRICULTURE

Mon Gouvernement oriente tous ses efforts vers l'agriculture et le développement de la production du sol par la distribution de semences sélectionnées et la création de stations centrales pour l'examen des semences. Il a accéléré l'établissement des blocs agricoles, dont quinze ont été achevés dans la Basse-Egypte. Il est à prévoir que dix autres blocs seront prochainement installés, à chacun desquels sera rattaché un champ d'expérimentation où les cultivateurs pourront apprendre les procédés de culture les plus récents. Des préparatifs ont été commencés en vue de créer 25 autres blocs dans la Haute-Egypte, et cette initiative sera poursuivie activement pour arriver à doter de blocs agricoles tous les markaz du pays.

Mon Gouvernement s'occupe d'un vaste projet pour l'exploitation de certaines régions du Désert Occidental et de la presqu'île du Sinai.

Mon Gouvernement vous demandera l'ouverture du crédit nécessaire à la réalisation du projet destiné à faciliter l'acquisition des bestiaux par les petits cultivateurs, dont la mise à exécution a été ajournée l'année dernière à cause de l'apparition de la peste bovine.

De même, Mon Gouvernement se propose de fournir aux habitants de chaque village la possibilité de posséder une partie de ses terres, lorsque celles-ci appartiennent à un seul propriétaire.

### L'IRRIGATION ET LE DRAINAGE

Mon Gouvernement poursuit activement l'exécution des projets d'irrigation et de drainage. Dès que la consolidation du barrage d'Esneh eut approché de sa fin, le projet du barrage d'Edfina fut mis en adjudication internationale. En ce moment, Mon Gouvernement étudie un autre projet pour la consolidation du barrage de Zifta.

La politique hydraulique actuelle ayant été établie en 1933 et l'exécution de son programme étant sur le point d'être achevée, Mon Gouvernement a entrepris d'en établir une nouvelle pour l'étape suivante, qui comportera un programme détaillé d'expansion agricole et de travaux destinés à prévenir les dangers des inondations.

Mon Gouvernement continue sa politique de multiplier les stations mécaniques et électriques qui complètent les projets d'irrigation et de drainage. Son programme du prochain exercice financier comporte la création de stations de drainage dans les Moudiriehs de la Basse-Egypte. De plus, il procède actuellement à la création de nouvelles stations flottantes pour l'ir-

rigation des berges du Nil et des flots de la Moudirieh d'Assouan et pour développer l'irrigation de la Nubie.

### LA CENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE D'ASSOUAN

Il est agréable à Mon Gouvernement de signaler que le projet d'électrification du Réservoir d'Assouan est entré dans la voie des exécutions. Des contrats ont été passés avec les firmes auxquelles la fourniture des machines a été adjugée, et l'ordre d'exécution leur a été effectivement donné. Un même ordre a été donné aux entrepreneurs adjudicataires pour la construction des digues nécessaires à la station.

Mon Gouvernement vous soumettra au cours de cette session la décision qu'il aura prise au sujet du projet d'une fabrique d'engrais à Assouan.

### L'ECLAIRAGE DU CAIRE

La concession accordée à la Société Lebon pour l'éclairage du Caire par le gaz et l'électricité devant venir à expiration en décembre, 1948, Mon Gouvernement a décidé de prendre livraison des installations de la société pour en assurer lui-même le fonctionnement.

Mon Gouvernement mettra en adjudication la création d'une station électrique au Nord du Delta.

### LES COMMUNICATIONS

Mon Gouvernement se préoccupe d'améliorer et de faciliter les moyens de transport, en veillant à remédier aux usures découlant de la dernière guerre et en tenant compte des perfectionnements modernes. Il a entrepris l'étude d'un projet tendant à prolonger de Chellal à Halfa la voie ferrée de la Haute-Egypte, afin de faciliter le transport entre le Soudan, et l'Egypte et de relier les deux parties de la Vallée du Nil.

Mon Gouvernement procède activement à la construction d'un grand nombre de ponts mobiles ou fixes, à l'entretien des routes désertiques ouvertes pendant la guerre, au macadamage des autres routes et à la transformation en voies agricoles d'un grand nombre de digues, de canaux et de drains.

### LE PORT D'ALEXANDRIE

Vous avez voté le crédit nécessaire à l'embellissement du port d'Alexandrie, Mon Gouvernement a préparé les devis et les plans concernant le bassin de pétrole, le quai des voyageurs et la gare maritime dans ce port. Tous ces projets ont été effectivement mis en adjudication internationale.

### LA NATIONALISATION DES TRIBUNAUX MIXTES

Mon Gouvernement a préparé les organisations nécessaires à la nationalisation des tribunaux nationaux et que ces derniers puissent en continuer aisément l'examen.

Mon Gouvernement prépare deux projets pour l'organisation des magistratures nationale et "Char'i", les projets d'un code de commerce et d'un code pénal, ainsi que le projet d'un Livre Foncier et d'un règlement des prisons.

Il vous présentera, au cours de cette session, un projet de loi sur les expertises, qui englobera les expertises médico-légales.

### LA TACHE DE L'EGYPTE SERA COURONNEE DE SUCCES

Les difficultés que rencontre le pays dans la réalisation de ses aspirations et de sa prospérité exigent de nous tous des efforts constants et une lutte tenace, dans la fermeté et la sagesse, la solidarité et l'abnégation.

Je suis profondément convaincu que notre tâche sera couronnée de succès, que notre cher pays surmontera tous les obstacles et sortira de cette lutte la tête haute, après avoir réalisé ses aspirations grâce à la force de sa foi, à sa ferme volonté et à son union.

Dieu guide nos pas, nous inspire le bien et nous montre le bon chemin!

Si vous voulez les meilleurs produits de la ferme

fournissez-vous à la

**HOWIE'S HYGIENIC CREAMERY**

Fondée en 1898

L'installation de Lait Pasteurisé la plus moderne  
Crème Pasteurisée - Beurre fabriqué chaque jour avec notre  
Crème Pasteurisée - Lait caillé préparé journellement

**LIVRAISONS A DOMICILE 2 FOIS PAR JOUR**

Beurre spécialement préparé et expédié dans toute l'Egypte  
et au Soudan.

**A. J. HOWIE & Co. Ltd.**

KOUBBEH GARDENS — TELEPHONE 51200 — B.P. 571  
LE CAIRE



# LOI No. 49 DE 1940 SUR LES PASSEPORTS ET SUR LE SEJOUR DES ETRANGERS EN EGYPTTE

Nous reproduisons à l'intention de nos lecteurs et à titre de document, la loi qui suit accompagnée de l'arrêté qui la complète.

Nous Farous 1er, Roi d'Egypte.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté;

Nous avons sanctionné et promulguons la loi dont la teneur suit:

Art. 1. — Nul ne peut entrer en Egypte ou en sortir s'il n'est pas porteur d'un passeport régulier ou d'un document similaire en tenant lieu, délivré par l'autorité compétente de son pays, ou le cas échéant, par le service des passeports.

Dans le cas d'un étranger, le passeport ou le document doit être visé soit par le service des passeports, soit par une autorité diplomatique ou consulaire égyptienne ou toute autre autorité déléguée par le gouvernement égyptien, selon le cas.

Le ministre de l'Intérieur peut, par des autorisations individuelles dispenser de l'obligation établie par la disposition précédente.

## Entrée et sortie du territoire

Art. 2. — Nul ne peut pénétrer en territoire égyptien ou en sortir que par les endroits où un contrôle des passeports aura été établi.

L'entrée ou la sortie ne pourra avoir lieu que sur autorisation du fonctionnaire chargé du contrôle. Cette autorisation sera donnée sous forme de visa apposé sur le passeport ou le document en tenant lieu.

Art. 3. — A l'arrivée ou au départ, les capitaines des navires et les pilotes d'aéroplanes devront fournir au fonctionnaire préposé à cet effet la liste de leur personnel et des passagers et donner à leur sujet tous renseignements qui leur seraient demandés.

Ils devront signaler aux autorités compétentes les noms des passagers qui seraient sans passeports leur paraîtraient irréguliers et devront, selon le cas, soit leur interdire de débarquer, soit refuser de les embarquer.

## Déclaration sur une formule spéciale

Art. 4. — Dans les quarante-huit heures de leur entrée en Egypte, les étrangers sont tenus de se présenter personnellement, munis des documents justificatifs et des pièces d'identité dont ils sont porteurs au poste de police de l'endroit où ils se trouvent afin d'y faire une déclaration sur la formule spéciale au sujet de leur état civil, du but et de la durée de leur séjour et de leur adresse en Egypte et autres détails contenus dans la dite formule.

En cas de déplacement dans une autre localité, ils devront faire dans les quarante-huit heures de leur arrivée une nouvelle déclaration à la police de la dite localité.

Seront toutefois dispensés de l'obligation précitée les étrangers ayant quitté temporairement le territoire après avoir obtenu du ministre de l'Intérieur l'autorisation d'y rentrer, pourvu que leur retour se fasse avant la fin du délai fixé par la dite autorisation.

## Les exemptions

Art. 5. — Est exempté de l'obligation de se présenter personnellement au poste de police l'étranger empêché de ce faire pour raison de santé attestée par un certificat médical.

Le ministre de l'Intérieur pourra, en outre, pour motif de convenance, accorder des dispenses particulières de cette obligation.

Dans le cas des deux alinéas précédents, la déclaration sera faite par écrit sur une formule spéciale et devra être remise à la police dans les quarante-huit heures de l'arrivée de l'étranger sur le territoire égyptien.

## Hôtels et pensions

Art. 6. — Les étrangers habitant un hôtel, une pension ou dans un autre établissement similaire seront également dispensés de l'obligation de la présentation personnelle à la police et feront leur déclaration par écrit sur la formule spéciale.

Le directeur ou l'exploitant de l'établissement devra leur remettre dès leur arrivée la dite formule, qui devra être remplie et signée dans les vingt-quatre heures et transmise à la police par les soins du directeur ou de l'exploitant dans les vingt-quatre heures de sa signature.

Ce directeur ou cet exploitant de l'établissement devra s'assurer que les indications données dans la déclaration sont con-

formes aux passeports et documents justificatifs détenus par ces voyageurs.

## Avis aux autorités

Art. 7. — Quiconque loge un Etranger, cohabite avec lui ou lui loue un logement devra, dans les quarante-huit heures aviser la police ou l'autorité administrative du nom de cet étranger et de son adresse.

De même, il devra, lors du départ de l'étranger, en aviser la police ou l'autorité administrative dans les quarante-huit heures.

## Obligations

Art. 8. — Les étrangers sont tenus pendant la durée de leur séjour en territoire égyptien, de présenter à toute réquisition, leurs passeports ou autres documents justificatifs et de fournir, à toute réquisition, tous renseignements demandés. Ils sont tenus également de se présenter, le cas échéant dans le délai qui leur sera fixé, au ministère de l'Intérieur, au Bureau des Passeports ou au bureau de police compétent.

En cas de perte ou de détérioration de leurs passeports ou autres documents, ils devront en aviser le ministère de l'Intérieur ou le Bureau de passeports ou de police compétent.

## Les devoirs de l'employeur

Art. 9. — Toute personne qui emploie un étranger devra, dans les quarante-huit heures de l'entrée en service de l'étranger faire au bureau de police du lieu de son travail une déclaration sur une formule spéciale.

Si l'étranger cesse d'être employé par lui l'employeur devra également en faire la déclaration à la police dans les quarante huit heures de la cessation des rapports de service.

## La durée de séjour

Art. 10. — Tout étranger autorisé à séjourner en Egypte pour un temps limité devra avoir quitté le territoire à l'expiration de ce temps, à moins d'avoir obtenu au préalable du ministère de l'Intérieur l'autorisation de prolonger son séjour pour des motifs sérieux à justifier par l'intéressé.

## Exemptions

Art. 11. — Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables:

(1) aux nomades régis par l'accord du 6 décembre 1925 relatif à la délimitation de la frontière égyptienne de l'Ouest;

(2) aux Egyptiens et Soudanais dans leurs déplacements en Egypte ou au Soudan;

(3) aux membres de l'équipage des navires et avions arrivant en Egypte munis d'un certificat d'identité délivré par le capitaine du navire ou de l'avion et certificat que le porteur est un membre permanent de l'équipage, lequel aura été visé par les autorités du port ou de l'aéroport à l'entrée et à la sortie. Ce certificat ne donnera droit au séjour en Egypte que pendant la durée de l'escale du navire ou de l'avion.

(4) aux passagers dont le navire ou l'avion fait escale dans un port ou un aéroport égyptien et qui auront été autorisés par l'autorité compétente égyptienne à débarquer et à séjourner en territoire égyptien durant cette escale ou, lorsqu'il s'agit d'un navire touchant un autre port égyptien au cours du même voyage, jusqu'au départ du navire de ce port.

Dans ce cas, les capitaines de navire et les pilotes d'aéroplane devront, avant leur départ, aviser les autorités de l'absence de tout passager descendu à terre pendant l'escale et leur remettre son passeport. Si l'absence n'est remarquée qu'après le départ du bateau, ils devront aviser le fonctionnaire préposé au contrôle ou la police, des noms, nationalité et signalement des absents et leur envoyer leurs documents de voyage du premier port d'escale et ce par le moyen le plus rapide.

## Déclarations à faire

Art. 12. — Tous les Etrangers se trouvant en Egypte seront tenus de faire une déclaration dont les mentions, les dates de présentation, les conditions et formes seront déterminées par arrêté du ministre de l'Intérieur.

Ils seront également tenus de faire toutes autres déclarations complémentaires qui seront prescrites par arrêté du ministre de l'Intérieur.

### Cartes d'identité

Art. 13. — Le ministre de l'Intérieur prescrira à tout Etranger ayant résidé plus de six mois en Egypte, l'obligation d'être muni d'une carte d'identité délivrée par le ministère de l'Intérieur.

Art. 14. — Les dispositions de l'article 10 ne seront pas applicables aux Etrangers se trouvant en Egypte dont le visa ou l'autorisation de séjour serait expiré avant la date de la mise en vigueur de la présente loi.

Toutefois, le ministre de l'Intérieur pourra ordonner à quiconque se trouve dans ce cas de présenter, dans un délai qu'il lui fixera, une demande d'autorisation de prolonger son séjour en Egypte.

L'intéressé devra quitter immédiatement le territoire égyptien s'il ne présente pas la demande dans le délai fixé ou si cette demande est rejetée par le ministre de l'Intérieur.

Au cas où le dit ministère l'autoriserait à prolonger son séjour pour un temps déterminé, les dispositions de l'art. 10 lui seront applicables.

### Les peines prévues

Art. 15. — Toute contravention aux dispositions de la présente loi, à l'exception de celles prévues à l'alinéa suivant, sera punie d'un emprisonnement ne dépassant pas six mois et d'une amende n'excédant pas L.E. 50 ou de l'une de ces deux peines seulement.

Toute contravention aux dispositions des articles 3, 8, 9, 11 et 13 sera punie d'un emprisonnement ne dépassant pas un mois et d'une amende n'excédant pas L.E. 10 ou de l'une de ces deux peines seulement.

Sans préjudice des poursuites pénales ou de l'exécution de la peine, l'Etranger qui se trouve notamment dans l'un des cas prévus par les articles 1, 2, et 10 et le paragraphe 3 de l'article 14, pourra être par mesure spéciale expulsé du territoire.

### Passeports et visas

Art. 16. — Les formes et modalités des passeports et visas, la durée maximum de leur validité, les conditions de leur octroi ainsi que le montant des droits y afférents et les exonérations de ces droits seront déterminés par arrêté pris par le ministre de l'Intérieur d'accord avec le ministre des Affaires Etrangères.

Sont abrogés l'alinéa 2 de l'article 35 du Décret-Loi du 5 août 1923 relatif à l'organisation consulaire et les dispositions relatives aux passeports et aux visas du Décret du 28 octobre 1925 approuvant le tarif des droits à percevoir par les chancelleries consulaires d'Egypte ainsi que toute autre disposition en contravention avec la présente loi.

### Contrôle

Art. 17. — Le ministre de l'Intérieur désignera, par arrêté, les lieux où s'exercera le contrôle des passeports et établira le modèle des formules de déclaration et cartes d'identité prévues aux articles 4, 5, 6, 9, 12 et 13 ainsi que les énonciations que doivent contenir les dites déclarations, il déterminera le montant des droits à percevoir sur les cartes d'identité et leur renouvellement, de même que sur le permis de séjour des Etrangers en Egypte et les exemptions de ces droits.

Art. 18. — Nos ministres de l'Intérieur, des Affaires Etrangères et de la Justice sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente loi, qui entrera en vigueur à la date de sa publication au "Journal Officiel".

Le ministre de l'Intérieur prendra les arrêtés nécessaires à son exécution.

Nous ordonnons que la présente loi soit revêtue du sceau de l'Etat publiée au "Journal Officiel" et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait au Palais d'Abdine, le 4 Gamad Awal 1359 (10 juin 1940) **FAROUK.**

#### Par le Roi:

Le président du Conseil des ministres.  
**Aly Maher.**

Le ministre de l'Intérieur:  
**Aly Maher.**

Le ministre des Affaires Etrangères:  
**Aly Maher.**

Le ministre de la Justice:  
**Moustapha Mahmoud El-Chourbagui.**

(Traduction).

### MINISTERE DE L'INTERIEUR

#### Arrêté relatif à l'établissement d'une carte d'identité pour les étrangers, à leur inscription et à leur séjour.

Art. 1. — L'entrée en territoire égyptien et la sortie de ce territoire se feront soit par voie de mer par les ports d'Alexandrie, de Port-Saïd ou de Suez, soit par voie de terre par la route de Kantarah, d'Ismailia, de Suez, de Sollum ou de Challal, soit par voie d'air par les aérodromes destinés à cet effet.

Si, pour des circonstances majeures, l'entrée en territoire égyptien ou la sortie a lieu par une voie autre que les précédentes, l'on devra immédiatement se présenter au plus proche poste de police ou des frontières et l'en aviser. Ce poste devra, le même jour, en aviser le Département des Passeports par téléphone ou par télégraphe.

Art. 2. — Les déclarations prévues aux articles 4, 5, 6 et 9 de la Loi No. 49 de 1940, faites par les étrangers arrivés en Egypte, devront comprendre les indications mentionnées sur les deux formules jointes au présent arrêté :

(1) Formule lettre (A passeports), pour les étrangers arrivés en Egypte et devant se présenter au bureau de police, conformément à l'article 4 de la loi et pour les étrangers dispensés de cette obligation conformément aux articles 5 et 6.

(2) Formule lettre (B passeports), pour la déclaration à faire, en exécution de l'article 9 de la loi, par la personne qui emploie un étranger.

Art. 3. — Les déclarations prévues par l'article 12 de la Loi No. 49 de 1940, faites par les étrangers se trouvant en Egypte, comprendront les indications mentionnées sur la formule (C passeports), jointe au présent arrêté.

Art. 4. — Le chef de la famille pourra remplacer les membres de cette famille âgés de moins de 16 ans dans la présentation des déclarations prévues aux articles 4, 5, 6 et 12 de la loi. Toutefois, ces membres devront se présenter personnellement si les fonctionnaires chargés de l'inscription de ces formules le demandent.

Art. 5. — Tout étranger âgé de 16 ans et ayant séjourné plus de 6 mois en Egypte est tenu d'avoir une carte d'identité. Les indications relatives aux étrangers n'ayant pas encore atteint cet âge seront portées sur la carte d'identité du chef de famille.

Art. 6. — La carte d'identité sera conforme au modèle annexé au présent arrêté. La carte ne pourra faire foi de son contenu sur les points dont l'établissement exige la présentation des certificats ou documents déterminés.

Art. 7. — Un droit de P.T. 25 sera perçu sur chaque carte d'identité, lors de la déclaration prévue à l'article 3 du présent arrêté, et un droit de P.T. 15 à chaque renouvellement de la carte. Le renouvellement de la carte sera annuel et ne pourra être effectué plus de deux fois ; l'ancienne carte devra ensuite être remplacée par une nouvelle.

Art. 8. — En cas de perte ou de détérioration de la carte, le titulaire devra, contre paiement de P.T. 25, en demander une nouvelle, dans les trois jours de la perte ou de la détérioration, au Département des Passeports au Caire, au service des passeports dans les Gouvernorats ou au poste de police dans les Moudirihs.

Art. 9. — Le titulaire de la carte devra la présenter aux agents des autorités publiques à toute réquisition. Si celles-ci entendent la retenir pour un certain temps, elles en donneront récépissé au titulaire.

Art. 10. — En cas de changement dans les indications portées sur les déclarations ou sur la carte d'identité, le titulaire devra, dans les 48 heures, en aviser le Département des Passeports au Caire, le service des passeports dans les Gouvernorats ou le poste de police dans les Moudirihs et leur fournir les pièces nécessaires justifiant ce changement.

Art. 11. — Sont dispensés de l'obligation de présenter les déclarations prévues aux articles 4, 5, 6 et 12 de la loi ainsi que de l'obligation de porter une carte d'identité, les membres des missions diplomatiques et consulaires agréés en Egypte.

Art. 12. — En cas de changement du domicile, l'étranger devra, dans les 48 heures de son arrivée, faire une déclaration au poste de police de son nouveau domicile. Il devra aussi fournir sa nouvelle adresse au poste de police de son ancien domicile.

Art. 13. — Le Département des Passeports est chargé de surveiller le séjour des étrangers ayant été autorisés à séjourner en Egypte pour un temps limité, et de s'assurer qu'ils ont quitté le pays à l'expiration de ce délai.

Art. 14. — Toute personne désirant prolonger son séjour en Egypte au delà de la période à lui accordée, devra présenter à cet effet une requête au Département des Passeports au Caire, au service des passeports dans les Gouvernorats ou au poste de police dans les Moudirihs.

Art. 15. — Sont abrogés l'Arrêté ministériel No. 14 du 24 juin 1940 et l'Arrêté ministériel No. 17 du 28 juillet 1940.

Art. 16. — Le Sous-Secrétaire d'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur de sa publication au "Journal Officiel".

21 octobre 1947.  
Signé : MAHMOUD FAHMY EL-NOKRACHI.

# BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

qui se tiendra au Caire le Samedi 29 Novembre 1947

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen le rapport du Conseil d'Administration sur le dix-huitième exercice social de notre Banque clôturé le 30 Juin 1947.

\*\*\*

La situation politique de l'Egypte, au cours de cette période a été caractérisée par les efforts déployés par ce pays en vue d'obtenir son indépendance complète, l'unité de la Vallée du Nil et l'évacuation des troupes britanniques.

\*\*\*

Des négociations en vue de régler les créances égyptiennes sur le Royaume-Uni accumulées durant la guerre, et résultant directement ou indirectement des opérations militaires en Afrique Nord Orientale, ont abouti à un accord provisoire venant à échéance le 31 Décembre 1947, et nécessitant de nouvelles négociations avant cette date.

Cet accord a eu pour effet:

- 1) de faire sortir l'Egypte de la zone Sterling sans cependant avoir résolu le problème de ses créances sur l'Angleterre s'élevant à Livres Sterling 400 millions environ;
- 2) de requérir un contrôle de toutes les importations et de toutes les exportations vers ou de l'Egypte qui, avec le Soudan, constitue depuis le 15 Juillet une zone monétaire distincte.

Il avait, par contre, l'avantage de permettre le transfert en n'importe quelle devise des recettes courantes nettes en Sterling de l'Egypte, pour le règlement d'opérations courantes suivant l'interprétation donnée à ces opérations par les accords de Bretton Woods.

La cessation de la convertibilité en Dollars des recettes courantes en Livres Sterling depuis le 20 Août pose à l'Egypte des problèmes difficiles.

\*\*\*

#### COMMERCE EXTERIEUR:

Durant l'exercice sous revue, l'abondance monétaire s'est maintenue malgré le développement substantiel du commerce extérieur.

Dans la mesure où la reconversion industrielle a pu s'effectuer et la production s'intensifier à l'étranger, l'Egypte a acquis des quantités importantes de marchandises; c'est ainsi que l'importation de certains articles de consommation courante a dépassé les besoins du public.

Il n'en a malheureusement pas encore été de même pour les biens de production.

A l'exportation, l'Egypte a repris le contact avec la plupart de ses marchés d'avant-guerre.

Les chiffres du commerce extérieur pour l'année de calendrier 1946 sont les suivants:

Importations L.E. 83.250.000 (contre L.E. 60.000.000 en 1945);  
Exportations L.E. 68.990.000 (contre L.E. 45.160.000 en 1945).

Le déficit de la balance commerciale a dépassé L.E. 14 millions auxquelles il y a lieu d'ajouter les importations invisibles; ce déficit a été comblé au moyen des avoirs de l'Egypte en Livres Sterling.

#### AGRICULTURE:

Malgré que les rendements unitaires des produits agricoles aient été dans plusieurs cas inférieurs à ceux de l'année précédente, l'ensemble de la rente foncière est resté très satisfaisant.

#### COTON:

La récolte de 1946 s'est élevée à environ 5.920.000 cantars, \* en augmentation d'environ 807.000 cantars sur la récolte précédente.

Le Gouvernement s'est déclaré acheteur de toutes les variétés produites aux mêmes prix que l'année précédente en ce qui concerne les variétés à courte fibre, mais inférieurs de 10 à 15% aux prix de la récolte de 1945 pour ce qui est des cotons à longue fibre.

Les prix ayant été fermes sur le marché libre, le Gouvernement n'a pas eu à prendre livraison de cotons de la récolte de 1946.

Ayant dû cependant se rendre acquéreur de la quasi-totalité des cotons à longue fibre de la récolte de 1945 (restée presque entièrement entre ses mains depuis lors), le Gouvernement a jugé devoir limiter pour 1947 les ensemencements de coton à longue soie, en autorisant par contre la culture de la variété ZAGORA (à courte fibre) qui avait été interdite depuis plusieurs années.

Le mouvement des ventes et exportations du coton égyptien durant l'exercice sous revue a été largement supérieur à celui de 1945-1946.

La récolte nouvelle en cours promet d'être légèrement supérieure en quantité à celle de 1946.

#### INDUSTRIE:

Certaines industries, peu nombreuses et peu importantes, nées à la faveur des circonstances de la guerre, se trouvent dans une situation difficile.

Quant aux industries principales, établies sur des bases solides, elles ont maintenu une activité très lucrative et accru leurs liquidités qui leur permettront de renouveler et de moderniser leur outillage.

#### FINANCES PUBLIQUES:

Bien que les estimations budgétaires depuis plusieurs années aient prévu des déficits à combler par prélèvement sur la Réserve Générale de l'Etat, les comptes définitifs du Trésor ont accusé des excédents de recettes appréciables.

La Réserve Générale de l'Etat s'élevait en fin d'exercice 1945-1946 à L.E. 67.804.486.- dont L.E. 38.025.323.- de numéraire, Fonds d'Etat et titres de Sociétés.

Le Budget de l'Exercice Financier 1947-1948 (portant exceptionnellement sur 10 mois) comporte les prévisions suivantes:

Dépenses	L.E. 103.257.800
Recettes	„ 94.175.500

Déficit (à combler par prélèvements sur la Réserve) L.E. 9.082.300

#### BOURSE DES VALEURS:

Les Bourses des Valeurs ont repris une certaine activité peu avant la clôture de notre exercice et le régime des cours minima a été supprimé.

Nous reproduisons ci-après les indices boursiers pour les actions, établis par notre Service d'Etudes Financières:

#### ACTIONS:

	Bases de comparaison			Indices extrêmes en 1946/47	
	Indices 2/1/40	Indices 2/1/46	Fin Juin 1947	Plus haut	Plus bas
5 Sociétés de crédit	53,50	100	78,43	100,—	78,18
7 Sociétés d'entreprises publiques ...	53,05	100	79,76	100,34	79,76
15 Sociétés Foncières et Immobilières	33,15	100	72,07	100,—	70,48
30 Sociétés Industrielles ...	41,40	100	79,38	100,—	78,60
Indice Général (57 Sociétés) ...	45,25	100	77,80	100,—	77,38

La création de nouvelles Sociétés Anonymes par émission publique a fortement diminué; il en est de même des augmentations de capital.

#### COUT DE LA VIE:

Le coût de la vie a peu fluctué depuis trois ans; il est provisoirement stabilisé au triple d'avant-guerre.

\* 1 cantar = 44,928 Kgs. = 99,049 Lbs.



# DANS L'ECONO

## LA PRODUCTION FRANÇAISE ET LE PLAN MARSHALL

**A**IDE-TOI et l'Amérique "aidera". Tel est le slogan du Plan Marshall. Il s'applique à l'Europe. Mais il vaut également pour chacune des nations de bonne volonté qui acceptent la coopération économique. Celle-ci n'est possible que si chaque nation accomplit à l'intérieur de ses frontières tout l'effort de production qui dépend d'elle. La France a-t-elle bien accompli cet effort ?

On peut répondre, en toute conscience, par l'affirmative. L'économie française est arrivée à la limite de ses moyens actuels. Elle est prête pour une étape nouvelle, celle-là même que l'aide américaine doit lui permettre d'atteindre.

L'Institut National de Statistique enregistre, pour avril et mai derniers, des niveaux de production supérieurs au niveau mensuel moyen de 1938. L'indice général de l'activité industrielle s'établit, en effet, pour ces deux mois, à 103 et 102 (1938 = 100). Il est vrai que ces deux chiffres, en même temps qu'ils affirment un triomphe, accusent, l'un par rapport à l'autre, un léger déclin. Si le service de statistique précité n'était pas en retard dans ses calculs, il publierait, sans doute, des indices, pour les mois d'été, inférieurs à 100.

Mais il existe, heureusement, au ministère de l'Industrie et du Commerce, un Service de Statistique qui calcule, en attendant les chiffres officiels, des indices évalués avec le minimum de risques d'erreur. Il nous est ainsi permis de penser, à la lumière de ces approximations que, du mois d'avril, point culminant de la production, au mois d'août, l'activité industrielle n'aurait subi qu'un fléchissement de 15% environ. La production serait toujours proche de 90% de son niveau de 1938.

Ceci vaut d'être souligné, car, pendant cette période, l'industrie avait ressenti, presque en même temps, les contre-coups sérieux de la diminution de la ressource charbonnière, des mouvements sociaux particulièrement importants (parmi lesquels la grève des chemins de fer), de la raréfaction des moyens de paiement extérieurs et des congés payés. La production française a donc résisté à ces influences conjuguées mieux qu'on ne l'espérait.

### FLECHISSEMENT DE LA PRODUCTION

Il est vrai que l'action de ces freins ne s'est pas encore épuisée. La suspension de la plupart des importations payables en dollars, décidée fin septembre, se traduira par un fléchissement sérieux de la production. Mais il s'agit là d'un élément sur lequel la seule volonté française ne peut agir et où l'aide extérieure doit précieusement intervenir.

La chose essentielle à retenir est que la France est prête à dépasser sa production d'avant la guerre. Elle l'a prouvé cette année. Un coup de pouce lui suffirait.

Au reste, malgré le fléchissement général de la production française, certaines branches continuent à travailler à un niveau supérieur à celui de 1938. Il en est ainsi dans la métallurgie qui malgré un léger fléchissement, conserve une activité qui n'est plus sérieusement freinée que par la pénurie de coke. Les matériaux de construction et les industries chimiques font preuve de résistance à tout freinage. Le bâtiment est à 135% environ de son niveau d'avant-guerre. Et, enfin, l'activité commerciale des chemins de fer atteint, certaines semaines, 130% de la moyenne hebdomadaire de 1938.

Les industries qui se sont le plus ressenties des événements sociaux et de la pénurie sont celles du caoutchouc et du textile. La première avait atteint, en avril, 127% de son activité de 1938. Elle n'est plus, en août, que de 75%.

Manifestement, ce qui manque le plus à l'industrie française, avec le charbon, c'est la transfusion de sang qui lui prépare le plan Marshall et aussi celle qui pourrait résulter d'un accord financier particulier franco-américain. Il semble maintenant qu'elle ne saurait tarder à recevoir l'une ou l'autre ou, peut-être, ce qui vaudrait mieux, les deux.

### LE FACTEUR CHARBON

Mais il ne faudrait pas se leurrer. Si des dollars nouveaux permettaient à l'industrie française d'atteindre son activité d'avril dernier, ils ne lui permettraient pas de la dépasser. Elle se heurterait à la limite que lui impose son approvisionnement charbonnier. Le plan Monnet avait évalué les besoins français en charbon, pour l'année 1947, à 70 millions de tonnes. Or, 50 millions de tonnes seulement seront produites par les mines françaises, 12 millions de tonnes au maximum seront importées. Le déficit de 8 millions de tonnes ne pourra pas être comblé. Et rien ne permet encore de penser que l'année 1948 commencera avec la certitude, pour la France, de pouvoir faire face à tous les besoins de son industrie en charbon.

Or, si la question de savoir combien la France pourra importer de machines pour moderniser son industrie et de matières premières pour alimenter ses machines dépend des négociations internationales, celle de savoir comment elle fera tourner ces dernières relève également de la diplomatie.

Autrement dit, l'œuvre du plan Marshall risque d'être incomplète, du moins en France, si elle ne s'accompagne pas d'un accord définitif sur la répartition du charbon de la Ruhr. Ce charbon est le complément indispensable des dollars.

Sammy BERACHA

## UNE SERIE DE NOUVELLE LE TRANSPORT AE

**L**E Bureau de l'Aviation Civile des Etats-Unis vient de prendre une série de décisions dans le domaine de l'aéronautique civile.

Depuis la fin de la guerre une nouvelle industrie des transports aériens a vu le jour dans tout le pays. Elle s'est développée au point d'atteindre une intensité double de celle du trafic aérien régulier. Cela ne veut pas dire que les pilotes des avions des nouvelles lignes soient incapables ou fonctionnent d'une manière incertaine, bien au contraire. La plupart des anciens membres de l'Air Transport Command, les pilotes de bombardiers et de chasseurs forment presque tous les nouveaux usagers de ce trafic aérien. Les avions qui sont en général d'anciens avions de l'armée vendus comme "surplus" ont tous fait leurs preuves pendant la guerre. Cependant cette éclosion de lignes aériennes nouvelles rappelle les premiers temps des industries automobiles alors qu'il n'existait encore aucun code spécial.

### DEFAUT DE REGLEMENTATION

**L**E manque de règlements applicables aux nouvelles lignes aériennes présente des inconvénients analogues. Tous ceux qui possèdent une licence de pilote civil, assez d'argent ou de crédit pour s'acheter un avion de cent CV ou un transport à quatre moteurs et qui sont doués en outre de l'optimisme de l'esprit d'entreprise suffisant sont capables désormais de se livrer aux activités de l'aviation commerciale. Aussi longtemps que des règles strictes de vol n'auront pas été établies, la liberté de l'air sera complète.

### TRANSPORTS AERIENS

**A**CTUELLEMENT, les nouveaux usagers des lignes commerciales aériennes transportent à travers les Etats-Unis des cargaisons de fleurs, de vêtements, de machines assurent également le transport des passagers en excédent sur les lignes régulières; empruntent des aérodromes non

# MIE FRANÇAISE ★ ★

## ASPECTS DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

LES étrangers qui s'intéressent à la France, qui y viennent ou cherchent à s'informer sur ce qui s'y passe, ne savent souvent plus aujourd'hui quoi penser. Le gouvernement a multiplié ses appels de détresse. A l'en croire, le pays serait à la veille de la faillite, de la misère et de la famine.

Le Français moyen cependant ne paraît pas autrement inquiet. Tous ceux qui ont pu le voir cet été, à la mer, à la montagne, à la campagne ont pu constater que physiquement, il ne paraissait pas à plaindre, que moralement, il envisageait l'avenir sans inquiétude. Qui a raison, le gouvernement ou le Français moyen et d'où vient la divergence d'appréciation ?

Sur la plus grande partie du territoire, on peut faire un excellent repas pour cent à cent cinquante francs, soit en moyenne un dollar et y ajouter une demi-bouteille de vin pour quelques dizaines de francs. Les textiles d'usage courant ont reparu dans les magasins avec la quincaillerie, la verrerie et la vaisselle. Si la reconstruction officielle est à peine commencée, certains petits propriétaires dont les maisons étaient non pas détruites mais en partie atteintes seulement, ont pu les réparer avec les moyens du bord et se réinstaller chez eux. Enfin, il est évident que les affaires marchent en dépit des récriminations habituelles. Il suffit pour s'en rendre compte d'évoquer les nombreuses voitures, petites, moyennes et grandes qui roulaient cet été sur les routes, l'affluence des touristes dans les gares, les stations

balnéaires ou thermales. Jamais sans doute cette affluence ne fut plus grande, favorisée par un été exceptionnel.

### AMELIORATION CONSIDERABLE

LES statistiques économiques, d'ailleurs, montrent qu'effectivement l'amélioration est considérable depuis la libération. La production nationale d'énergie (charbon, électricité, produits pétroliers) dépasse celle d'avant-guerre de plus de dix pour cent. L'industrie lourde est à 89% du niveau de 1938, les textiles à peu près à cent pour cent et les matériaux de construction au-dessus. Plus de 10.000 locomotives sont en service régulier (au lieu de 13.600 en 1938) et le nombre de wagons chargés au cours du mois de juillet (1.218.000) n'est plus très loin de celui d'il y a huit ans (1.295.000).

L'impression que donne le Français moyen de vivre bien correspond à une réalité.

Cependant, si le gouvernement a cru devoir se montrer pessimiste au cours de déclarations publiques, il n'a pas eu tort non plus.

C'est, qu'en effet, il a compris, avant le Français moyen, que deux problèmes allaient se poser et sous une forme aiguë: celui du pain et celui des dollars. L'approvisionnement général du pays se trouve donc affecté par cette situation.

POUR LE PAIN, la chose est claire, la France n'a pas assez de blé: parce qu'elle n'en a pas assez semé et parce que les conditions atmosphériques ont été détestables. Nous n'avons emblavé l'an dernier que 3,9 millions d'hectares au lieu de 5,2 avant guerre. Le gel a détruit un million et demi d'hectares ensemencés. Malgré le printemps, la moisson n'a pu se faire que sur 3,3 millions d'hectares c'est-à-dire sur la superficie la plus réduite depuis 1815 (et en 1815 il n'y avait que 27 millions de Français et non 40). En outre le rendement a été déplorable: un tiers de moins que la normale, soit une tonne par hectare au lieu de une tonne et demie. Finalement, il manque à la France environ les deux tiers de ce qu'il lui faudrait pour manger du pain comme avant-guerre. Elle a acheté outre-Atlantique et ailleurs, tout ce qu'on a bien voulu lui vendre. Mais cela ne permet pas de distribuer plus de 200 grammes de pain par jour, pain qui est d'ailleurs loin d'être de pur froment. Et l'on craint même une réduction de la ration jusqu'à 150 grammes, au cours de l'hiver.

### LA "QUESTION" DOLLAR

Reste la "question dollars". Là encore, le public ne s'est pas rendu compte et ne peut encore se rendre pleinement compte de la situation.

La pénurie de dollars qui sera totale au premier janvier (si d'ici là aucun nouvel emprunt ne nous est consenti) ne se traduira réellement que dans quelques mois par une diminution de l'approvisionnement des magasins de détail. Il y a un décalage dans le temps entre l'arrivée des matières premières sur le quai des ports et celle des produits fabriqués dans les boutiques. Le pays vit pour le moment dans l'euphorie des achats effectués avec les réserves d'or et de devises, avec le produit des emprunts. Il ne réalise pas que si ces achats cessent une certaine pénurie à nouveau s'installera.

Mais le gouvernement qui, lui, s'en rend compte, a cru bon d'avertir les Français. Peut-être a-t-il un peu exagéré ses appréciations pessimistes. Au demeurant, les importations françaises dans la zone dollars ne représentent pas tout-à-fait trente pour cent des importations totales. Pour le moment, il s'agit seulement de les réduire d'un tiers, ce qui, pour le public, se traduit surtout pas le rationnement de l'essence. Si même elles étaient totalement supprimées, la catastrophe ne serait pas absolue; il y aurait encore de l'essence: ne fusse que celle qui vient du Moyen Orient, sous forme d'huile brute à raffiner en France.

Mais d'une façon ou d'une autre il semble bien que de nouveaux crédits en dollars (ou plutôt en nature) seront consentis. Ainsi le Français moyen n'a-t-il pas tout-à-fait tort quand il se montre relativement optimiste.

JACQUES GASQUEL.

## DECISIONS CONCERNANT EN EN AMERIQUE

réqu岸tés par les avions du trafic régulier; et en général ont preuve d'une activité débordante dans tous les domaines et cela en dehors de toute réglementation stricte. Vers le milieu du mois de mai, on estimait que 350 lignes commerciales non homologuées fonctionnaient contre 16 lignes régulières. Ces lignes étaient empruntées par mille à deux mille avions qui partaient dans toutes les directions. Les lignes régulières employaient environ 450 appareils. Les appareils privés transportaient des œufs à Varsovie, des produits médicaux en Chine, emmenaient des fleurs de Californie à New-York et déversaient sur les plages de Floride des New-Yorkais en mal de vacances et qui n'avaient pas pu trouver place dans les avions réguliers ou les trains.

### LES REGLEMENTS DU BUREAU DE L'AERONAUTIQUE CIVILE

Le prix de l'entretien d'un avion peut aller de 25.000 dollars à 40.000 par an. Par conséquent, cela nécessite un possesseur des fonds que bien des nouveaux entrepreneurs de lignes aériennes ne possèdent pas. En outre, nouvelles dispositions prises par le Bureau de l'Aéronautique Civile exige la présence d'un second pilote pour tous les appareils transportant des marchandises, un équipement de vol sans visibilité, deux dispositifs de radio et enfin des installations de météo et d'atterrissage sur tous les aérodromes. Le Bureau de l'Aéronautique Civile estime que les règlements en vigueur pour les lignes aériennes régulières s'appliquent également au trafic commercial privé.

Par conséquent, les lignes non homologuées auront à plier les règlements du Bureau de l'Aéronautique Civile ce qui concerne l'organisation du trafic, l'inspection des avions et des cargaisons. Ainsi avant la fin de l'été, une action aura été effectuée, mais les lignes qui subsisteront et appelées à jouer un grand rôle dans le système de transport national et international.

# NOUVELLES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE L'ETRANGER

## CREATION D'UN CONSEIL INTERNATIONAL DU COMMERCE

Les 27 et 28 octobre s'est tenue à Paris, au siège du Conseil National du Commerce, une conférence des délégués des principales organisations commerciales des nations occidentales.

Ces travaux ont abouti à la création du Conseil International des employeurs du commerce, destiné à assurer entre les associations adhérentes la liaison pour les questions concernant le régime du travail et l'emploi de la main-d'oeuvre.

Le siège de la nouvelle organisation internationale appelée à collaborer étroitement avec l'organisation internationale des employeurs de l'industrie, fondée depuis 1919, a été fixée à Stockholm.

## PLUS DE 2 MILLIARDS ET DEMI DE DOLLARS POUR L'AIDE AMERICAINE TOTALE A L'ETRANGER

Le secrétaire d'Etat Marshall a estimé devant le comité des relations étrangères du Sénat, qu'environ 2.657.500.000 dollars seraient requis pour l'aide étrangère des Etats-Unis avant le 30 juin 1948, fin de l'année fiscale en cours. Cette estimation embrasse l'aide intérimaire à la France, à l'Italie et à l'Autriche, les nécessités des régions d'occupation et les 60.000.000 de dollars d'aide à la Chine.

Cependant, au cours d'une conférence de presse, le sénateur républicain Robert A. Taft, président du comité politique républicain au Sénat, a déclaré qu'il "s'opposerait d'une manière absolue" au chiffre présenté par le secrétaire d'Etat.

## LEVEE DE LA TAXE SUR L'EXPORTATION DE L'ETAIN DE MALAISIE

On croit savoir à Londres que la Grande-Bretagne a consenti à lever la taxe d'exportation sur l'étain de Malaisie (63 livres sterling par tonne) dans le cadre des accords tarifaires de Genève, dont le texte doit être publié le 18 novembre. Cette concession doit favoriser avant tout les achats américains.

## DES BAS EN NYLON DE FABRICATION PALESTINIENNE

Des bas en nylon de fabrication palestinienne viennent de faire leur apparition sur le marché palestinien. Une grande fabrique de la banlieue de Tel-Aviv en a entrepris la confection après avoir fait venir des machines des Etats-Unis.

Elle se propose de produire des bas nylon sur une vaste échelle dès qu'elle obtiendra les matières premières en quantité suffisante.

## LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA PALESTINE

Selon des chiffres publiés par le Bureau gouvernemental de la statistique, les importations en Palestine ont atteint pendant la première moitié de 1947 la valeur de LP 44.400.000, en forte augmentation sur le chiffre pour la même période de l'année précédente, qui était de LP, 29.500.000.

Les exportations sont également en hausse: LP 1 LP 15.300.000 au lieu de LP 12.80.000. ar rapport à 1939, la valeur des importations palestiniennes a augmenté de 476 0/0.

## LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE ACCEPTE D'ACHETER DES LIVRES STERLING A TERME

Ainsi que signalé précédemment la situation d'un grand nombre des industriels et exportateurs belges était rendue difficile par le fait que leurs clients n'acceptaient que des contrats en livres sterling, leur faisant courir un risque de change si, entre la date du contrat et celle du paiement, la livre venait à être dévaluée.

Cette situation vient de trouver sa correction. Dorénavant, la Banque Nationale est acheteuse de livres à terme offertes par ces exportateurs. Le risque de change n'est cependant pas supporté par l'institut belge d'émission: celui-ci a obtenu une garantie de la Banque d'Angleterre, qui s'engage à être contrepartie. En d'autres termes, la Banque Nationale n'est qu'intermédiaire entre les exportateurs de Belgique, vendeurs de livres à terme, et la Banque d'Angleterre, preneuse de livres à terme. C'est ainsi que dorénavant, les opérations en livres bénéficieront des mêmes possibilités de couverture que les opérations en dollars et en francs suisses.

## LES ETATS-UNIS AIDENT LA PETITE ENTREPRISE

Le Bureau de la petite entreprise, appartenant au ministère du Commerce des Etats-Unis, vient d'inaugurer, en collaboration avec les facultés d'administration des affaires, les bureaux de recherches concernant les affaires, et différentes associations commerciales, un programme d'enseignement et de recherches pour aider la petite entreprise, qui représente 98 0/0 des entreprises des Etats-Unis. (La petite entreprise est définie comme celle qui emploie moins de 50 salariés).

## LE CHIFFRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE CONTINUE D'AUGMENTER AUX ETATS-UNIS

D'après un rapport du directeur du bureau des statistiques du travail, aux Etats-Unis le chiffre de la main-d'oeuvre, agricole non comprise — a augmenté de 450.000 unités, atteignant en septembre le chiffre record de 43 millions, soit un million de plus qu'en septembre 1946, et 70.000 de plus qu'à la Noël de l'an dernier, période qui avait été cependant considérée comme exceptionnellement bonne.

Ce sont les augmentations saisonnières de la main-d'oeuvre survenues dans les industries textiles, dans le commerce dans la construction, ainsi que dans les services gouvernementaux qui sont responsables de cette augmentation du chiffre de la main-d'oeuvre.

En septembre, poursuit le rapport, on a mis autant de maisons en construction que pendant le mois de septembre de l'année 1925, qui fut pourtant la meilleure année au point de vue de la construction des maisons d'habitation.

## LES IMPORTATIONS SUEDOISES EN SEPTEMBRE ONT ATTEINT UN NOUVEAU CHIFFRE RECORD

Après une légère régression pendant août, les importations de la Suède ont accusé une nouvelle augmentation de 53.000.000 de couronnes et atteint 549.000.000 de cour. (152.500.000) en septembre, ce qui est un nouveau record pour 1947. Les exportations ont diminué pendant le même mois de 13.000.000 de cour, s'arrêtant à 305.000.000 de cour. (S 84.700.000).

## ACCORDS COMMERCIAUX DE LA SUEDE AVEC LA FRANCE ET LA TCHECOSLOVAQUIE

Les pourparlers qui ont eu lieu récemment à Paris ont résulté en un accord aux termes duquel la Suède livrera des produits d'une valeur de 180.000.000 de couronnes (S. 50.000.000), pendant une période de douze mois, à dater du 31 octobre, tandis que ses importations de France sont estimées devoir être d'environ 230.000.000 de couronnes (S. 64.000.000). Le surplus des exportations françaises servira au remboursement de crédits consentis antérieurement par la Suède, aux frais de transport, etc.

A la suite de négociations qui se sont déroulées à Stockholm et à Prague, l'accord commercial de 1945 entre la Suède et la Tchécoslovaquie a été prolongé jusqu'au 31 octobre 1948, tandis qu'un nouvel accord en matière de paiements, valable jusqu'à la même date, a été signé. L'accord prévoit un chiffre d'affaires combiné entre les deux pays d'environ 240.000.000 de couronnes (St. 67.000.000).

## LES EXPORTATIONS BRITANNIQUES DE CHARBON

Les exportations britanniques de charbon pourront atteindre 6 millions de tonnes au cours de 1948, a déclaré Sir Stafford Cripps, inaugurant à Londres la Conférence Nationale de la Fédération des marchands de charbon.

## LE TRAFIC DANS LE PORT DE LONDRES

Le trafic du port de Londres pendant le semestre terminé le 3 septembre a atteint 20.797.000 tonnes soit une augmentation de 20 0/0 sur la période correspondante en 1946, qui était de 17.278.000 tonnes.

Le trafic du port de Londres représente 17 0/0 du tonnage total des arrivées et départs dans les ports britanniques.

## LA PRODUCTION D'OR DU TRANSVAAL

La production d'or du Transvaal s'est élevée en octobre à 1.011.170 onces contre 991.114 en septembre. Au prix actuel de 172 shillings 6 pence, ceci représente une valeur de 8.725.731 livres contre 8.548.358.

# BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE

(Suite de la Page 11)

## BILAN AU 30 JUIN 1947

	L.E.	L.E.		L.E.	L.E.
<b>Actionnaires</b> , pour Capital souscrit, non appelé: L.E. 500.000.			<b>Capital souscrit</b> ... ..	L.E. 1.000.000, —	
<b>A C T I F :</b>			<b>P A S S I F :</b>		
<b>Immobilisé :</b>			<b>De la Société envers elle-même :</b>		
Entrepôt, Mobilier et Installations ...		10.000, —	Capital versé ... ..		500.000, —
<b>Réalisable :</b>			Fonds de Réserves:		
Caisse et Banques en Egypte ... ..	4.051.159, —		Réserve Statutaire ... ..	25.500, —	
Avoirs à vue chez nos Correspondants	1.985.343, —		Réserve Extraordinaire ... ..	99.500, —	125.000, —
Avoirs à terme chez nos Correspondants ... ..	243.750, —		<b>Envers les tiers :</b>		
Portefeuille-Titres (EMPRUNTS NATIONAUX EGYPTIENS) ... ..	287.072, —		Créiteurs divers:		
Portefeuille Effets à recevoir ... ..	242.752, —	6.810.076, —	à vue ... ..	8.017.543, —	
Comptes-courants débiteurs ... ..		4.021.469, —	à terme et à préavis et provision pour acceptations ... ..	1.643.968, —	
Participations financières ... ..		6.914, —	Comptes-courants bancaiers ... ..	8.946, —	
Comptes divers et transitoires ... ..		26.276, —	Comptes divers et transitoires ... ..	488.093, —	10.158.550, —
Débiteurs pour acceptations données par nos Correspondants, ou par nous-mêmes ... ..		65.536, —	Acceptations données par nos Correspondants ou par nous-mêmes ...		65.536, —
		<u>10.940.271, —</u>	<b>Profits et Pertes:</b>		
			Report de l'exercice précédent ... ..	10.952, —	
			Bénéfice de l'exercice 1946/1947 ... ..	80.233, —	91.185, —
					<u>10.940.271, —</u>

A Messieurs les Actionnaires de la Banque Belge et Internationale en Egypte:  
Messieurs,

Nous avons vérifié le Bilan ci-haut avec les livres et documents de la Banque Belge et Internationale en Egypte S.A.E., à son Siège Social au Caire, ainsi qu'au Siège à Alexandrie.

La fixation des provisions pour risques en cours et l'estimation des créances, ont été faites par le Conseil d'Administration. Cela dit, nous sommes d'avis que ce Bilan est rédigé de façon à montrer, en conformité aux écritures sociales, la situation de la Banque au 30 Juin 1947.

D. TREVOR JONES  
E.W. COOPER  
Chartered Accountants.

Le Caire, le 20 Octobre 1947.

Le Président: AUGUSTE CALLENS

Le Vice-Président: HASSAN MAZLOUM PACHA

Les Administrateurs-Directeurs:  
ELLSWORTH O. LAMBIOTTE      LOUIS VAN DAMME

Les Administrateurs:

SIR ABDEL-RAZAK      RENE DESTREE  
ABOUL KHEIR PACHA      LINUS GASCHÉ  
EMILE NESSIM ADES      GASTON ITHIER  
ATA BEY AFIFI      EMILE JACOBS  
PIERRE BONVOISIN      ANDRE PEYTEL  
FREDERIC BRUNNER      PAUL RAMLOT  
PAUL DELACAVE      ROBERT J. ROLO

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 JUIN 1947

DEBIT:	L.E. Mill.	CREDIT:	L.E. Mill.
Frais Généraux ... ..	159.664,370	Report de l'exercice précédent ... ..	10.952,532
BENEFICE NET (y compris le report à nouveau) ...	91.185,650	Bénéfice brut de l'exercice, après déduction des amortissements et provisions diverses ... ..	239.897,488
	<u>250.850,020</u>		<u>250.850,020</u>

## SITUATION AU 1er JUILLET 1947

	L.E.	L.E.		L.E.	L.E.
<b>Actionnaires</b> , pour Capital souscrit, non appelé: L.E. 500.000.			<b>Capital souscrit</b> ... ..	L.E. 1.000.000, —	
<b>A C T I F :</b>			<b>P A S S I F :</b>		
<b>Immobilisé :</b>			<b>De la Société envers elle-même :</b>		
Entrepôt, Mobilier et Installations ...		10.000, —	Capital versé ... ..		500.000, —
<b>Réalisable :</b>			Fonds de Réserves:		
Caisse et Banques en Egypte ... ..	4.051.159, —		Réserve Statutaire ... ..	30.000, —	
Avoirs à vue chez nos Correspondants	1.985.343, —		Réserve Extraordinaire ... ..	130.000, —	160.000, —
Avoirs à terme chez nos Correspondants ... ..	243.750, —		<b>Envers les tiers :</b>		
Portefeuille-Titres (EMPRUNTS NATIONAUX EGYPTIENS) ... ..	287.072, —		Créiteurs divers:		
Portefeuille Effets à recevoir ... ..	242.752, —	6.810.076, —	à vue ... ..	8.017.543, —	
Comptes-courants débiteurs ... ..		4.021.469, —	à terme et à préavis et provision pour acceptations ... ..	1.643.968, —	
Participations financières ... ..		6.914, —	Comptes-courants bancaiers ... ..	8.946, —	
Comptes divers et transitoires ... ..		26.276, —	Comptes divers et transitoires ... ..	528.166, —	10.198.623, —
Débiteurs pour acceptations données par nos Correspondants, ou par nous-mêmes ... ..		65.536, —	Acceptations données par nos Correspondants ou par nous-mêmes ...		65.536, —
		<u>10.940.271, —</u>	<b>Profits et Pertes:</b>		
			Report à nouveau ... ..		16.112, —
					<u>10.940.271, —</u>

Messieurs,

Nous passons maintenant aux comptes sociaux de l'exercice arrêté au 30 Juin 1947, que nous soumettons à votre approbation.

Ainsi que vous le constaterez par l'examen de notre bilan, les dépôts confiés à notre établissement ont encore augmenté malgré l'arrêt de l'inflation monétaire.

Par ailleurs, notre clientèle a fait un appel beaucoup plus large à nos services pour le financement d'opérations commerciales.

Grâce à ces circonstances, notre productivité s'est maintenue à un niveau élevé malgré l'accroissement de nos charges. Notre liquidité est restée très large.

\*\*\*

Durant les années de guerre et depuis lors, notre personnel a fourni un travail considérable et a largement contribué au développement de notre institution.

Notre Conseil a désiré lui témoigner sa gratitude en améliorant ses indemnités de fin de carrière: à cet effet, l'ancien Fonds de Prévoyance du Personnel a été repris par une Caisse Autonome de Prévoyance créée au cours de l'exercice et qui, par prélèvement sur nos bénéfices de l'année, a reçu une dotation importante au profit des employés les plus anciens.

De ce fait, comme aussi par suite de l'accroissement du nombre de nos fonctionnaires, nos frais généraux ont sensiblement augmenté; une partie importante de cette augmentation est de caractère exceptionnel.

Compte tenu de ce qui précède, nos bénéfices, après

déduction des frais généraux, des amortissements et L.E. Mill. des provisions diverses, s'élèvent au 30 Juin 1947 à ... 80.233,118

En ajoutant à ces profits le report à nouveau de l'exercice précédent, soit ... 10.952,532

notre Compte de Profits et Pertes présente un solde global de ... 91.185,650

Nous vous proposons d'utiliser ce montant comme suit:—

A la Réserve Statutaire:

5 % sur L.E. 80.233,118 m/m	L.E. Mill.
soit	4.011,656
plus la somme nécessaire pour arrondir cette réserve à L.E. 30.000.-	L.E. Mill.
	488,344
	4.500, —

Premier Dividende 5 % à 250.000 actions de L.E. 4.- libérées de 50 %	25.000, —
--	-----------

10 % sur le solde des bénéfices de l'exercice (L.E. 50.733,118) aux Administrateurs à titre de tantième	5.073,312
---	-----------

Dividende supplémentaire 1 %	5.000, —
------------------------------	----------

Réserve spéciale pour assistance et prévoyance au profit du personnel	5.000, —
---	----------

Virement à la Réserve Extraordinaire pour arrondir cette réserve à L.E. 130.000.-	30.500, —
	75.073,312

Solde à reporter à nouveau	L.E. 16.112,338
----------------------------	-----------------

## A V I S

### EGYPTIAN PLASTICS & ELECTRICAL INDUSTRIES

S. A. E.

(Incorporating Shafferman Frères)

#### DIVIDENDE INTERIMAIRE

MM. les Actionnaires sont informés qu'un Dividende Intérimaire de P.T. 60.— (Soixante piastres au tarif) par action, net d'impôts, sur les bénéfices réalisés au cours de l'Exercice 1947, a été déclaré par le Conseil d'Administration en sa réunion du 23/10/47, et sera payable à partir du 15 Novembre 1947, au siège de la Société sis à Victoria, Ramleh, Alexandrie, contre présentation du Coupon No. 5.

Alexandrie, le 27 Octobre 1947.

Pour le Conseil d'Administration,  
LEON SOUSSI

Administrateur - Secrétaire du Conseil.

Il nous a paru opportun, en vue de toutes éventualités, d'accroître de L.E. 5.000.- la réserve spéciale pour assistance et prévoyance au profit du personnel, créée l'année dernière.

Si vous approuvez les propositions ci-dessus, le dividende sera payable à raison de P.T. 12.- par action — sous déduction de l'impôt afférent aux revenus mobiliers — à partir du 8 Décembre 1947.

\*\*\*

Pendant l'exercice sous revue, les services de la Banque ont fourni avec dévouement et compétence un travail encore plus intense que durant les années précédentes.

Nous vous invitons à vous joindre à nous pour adresser à notre personnel l'expression de notre reconnaissance.

\*\*\*

Pour des raisons de convenance personnelle, M. F. Brunner nous a priés d'accepter sa démission d'administrateur. Membre du Conseil d'Administration de la Banque depuis sa fondation, M. Brunner a rendu à nos intérêts des services éminents auxquels nous nous plaignons à rendre un hommage tout particulier.

Pour le remplacer, votre Conseil a coopté M. Ernest Gamber, membre de la Direction Générale du Crédit Suisse. Nul doute que son concours éclairé ne soit d'un grand appui à nos affaires. Cette cooptation est soumise à votre ratification.

\*\*\*

Suivant la loi No. 138 de 1947 promulguée le 4 Août 1947, 40 % au moins des membres du Conseil d'Administration de toute société anonyme égyptienne doivent être de nationalité égyptienne.

Nous avons ainsi été amenés à devoir procéder à un remaniement de votre Conseil d'Administration.

Vous aurez à ratifier ce remaniement et notamment le remplacement de plusieurs Administrateurs non Egyptiens par un nombre adéquat de nouveaux Administrateurs de nationalité égyptienne.

Vous aurez, en outre, à procéder à la réélection de certains Administrateurs dont le mandat vient à expiration.

Conformément à l'art. 39 des Statuts, vous avez à désigner les Censeurs pour l'exercice 1947-1948: MM. D. Trevor Jones et E.W. Cooper sortants sont rééligibles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

La nouvelle  
machine  
à écrire  
suédoise

HALDA



UNE RÉALISATION *Facit*

Agents:

THE EGYPTIAN-SWEDISH Trading Co.

2 A. rue KARIM EL DAWLA (Antikhana) Tél. 53298 — Le Caire





**PORT-SAID**

**FROM SEA**

5/11/47 :  
Brockleymoor  
Alisa  
Hemspey  
Khyber  
Antonio Zoiti  
Emp. Comfort  
Nel Bruijnzeel  
Br. Bugler  
Br. Cavalier  
Krasnia Armia

**FROM CANAL**

Kennebeck  
Emp. Admiral  
Tonghai  
Sweetinck  
Tresilian

**FROM SEA**

6/11/47 :  
Sysia  
Laomedon  
Jericho Victory  
Emp. Shelter  
Mar Roco  
Lutterkerk  
Langbby Castle  
Attiki

**FROM CANAL**

Rodina  
Georgie  
Modasa  
Mount Mansfield  
Br. Merit  
Americano  
Sambras  
Zeitoun  
Mareth  
Taif  
Tanya  
Java  
Orbita  
Cavella  
Fort Stephensen

**FROM SEA**

7/11/47 :  
Emp. of Scotland  
Charleston  
Huntington Hills  
Jalganga  
Emp. Rival  
Caliente

Phoenix  
Barlen  
Wave Regent  
Br. Baron  
Risacua  
Br. Governor  
Durango

**FROM CANAL**

Atreus  
Clan Buchanan  
Rockymount Park  
Rodos  
Fu.gor  
Ve.ma

**FROM SEA**

8/11/47 :  
Petrolite  
Br. Genius  
Fouadieh  
Taos Victory  
Tatrek  
Tarakan  
Dicto  
Lambrook  
Br. Proman  
Refast  
Thorsholm  
Gesrael Start H. Zeiman  
Grays Harbor  
Br. Ambassador

**FROM CANAL**

Wave Prince  
Tudor Star  
Tappahawek  
Vanderwaals  
Wagon Mouth

**FROM SEA**

9/11/47 :  
Regent Jaguar  
Salamis Victory  
Comdt. Dorise  
Chemung  
Fort Frederica  
Hampton Roads  
California  
Palo Alto

**FROM CANAL**

Hendon Hall  
Rye Cove  
Meerkerk  
Cape Catoche  
Esso Portsmouth  
Br. Supremacy  
Henning Maersk  
Benvorlish  
Islami

Africana  
Lucerna

**FROM SEA**

10/11/47 :  
Doiabella  
Queens Victory  
Nieuwe Holland  
Agamemnon  
Myrmiden  
Stad Schiedam  
Saguana  
Tanya  
Taif  
El Nil  
Cheshire  
Achille Lauro  
Arso  
Tripolitania  
Baltannic  
Clan MacLachlan  
Clan Maclean  
Manipur

**FROM CANAL**

Br. Hope  
C. of Ely  
Mount Davis  
Winter Hill  
Fragum  
Semiramis  
Trianon  
Trondheim  
Aksu  
Gorica

**FROM SEA**

11/11/47 :  
Josiah Macy  
Tawali  
Darro  
Bali  
Halfaya  
Dalesman  
Lavera  
C. of Bristol  
Westmount Park  
Nederland  
Emp. Delien  
Prairial

Par le s.s. "Amount Davis",

10/11/47 :  
100 Pkgs. Tea  
260 B/s Cassia  
4 C/s Pencils

Par le s.s. "Trianon", 11/11/47 :  
11200 C/s Canned Pataoes

26401 C/s Canned Pataoes  
1 C/ Water Seaking rings  
1 C/ Spare parts for A.K.B. engines  
2 C/s Spare parts for southern Crase engine  
6 C/s Grinders  
2 C/s Polishing Machines  
67 C/s Cocoa powder  
9 C/s W.P. Goods  
1 C/ Maps  
2 Trunks documents and effects  
40 C/s Tapisca delight  
1 C/ Tooth paste  
3 C/s Gelly Cristals  
1 C/ Tooth brushes  
1 C/ Pins  
1 C/ Toys  
5 C/s Cordials  
1 C/ Tinned mixed vegetable.

250 C/s Marmelade  
780 C/s "AJC" Jelly  
165 C/s "AJC" Appie Jelly  
500 C/s "AJC" peach Jam  
250 C/s "AJC" Assorted melon jam.  
125 C/s "AJC" Sweet orange marmelade.  
200 C/s Canned fruit  
100 C/s Tomato Sauce  
1 C/ Tinned mixed veget.  
15 C/s Padlocks  
2 C/s Woolien dressing Gaon  
2 C/s Transports furniture effect  
165 B/s Carbonised Wool  
5 C/s Tomato Sauce  
2 C/s Toys  
7 C/s Toys  
880 C/s Carboys Sulphoric acid

3000 C/s Canned fruit  
Par le s.s. "President Polk" :  
2 C/s Aircraft spare parts  
90 B/s Rubber  
37 C/s Porcelaine ware  
1 C/ Sewing needle  
Par le s.s. "Clan MacLachlan",

11/11/47 :  
6 C/s Boiler material  
2 C/s Firebricks  
1 C/ Steel pipes  
1 C/ W.P. Goods  
1 C/ Writing paper  
7 B/s Writing paper  
2 C/s Vitrified Wheels  
1 C/ Marine engine spares  
2 C/s Motor launch fitgs.  
2 C/s Marine engine spares  
2 C/s Diesel Marine engine  
8 C/s Composition  
25 Drs. Black paint  
10 Bdes Firebase Plates  
300 Buffers  
2 C/s Split pins  
C/ Polishing wheels  
1 C/ Hardening Paste  
3 C/s Carborndum Wheels

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs de ne pouvoir, cette semaine, par suite d'un retard du courrier, publier "La Semaine Cotonnière".

**LISTE DES BATEAUX EN PARTANCE D'ALEXANDRIE**

Melbourne (Australie)	MISR	Soc. Misr	25/11
Bombay, Cochin, Cacuitta	DUINO	Lloyd Triestino	25-26/11
Port-Sudan, Massawa.	ESTE	Lancaster	20/11
Gènes, Marseille, Naples & U.S.A.	MOUNT ROGERS	American Eastern	24/11
Marseille, Gènes	STAR OF CAIRO	Alex. Navigation	15/11
Naples, Gènes	BORSI	Adriatica	18/11
— do —	ARGENTINA	— do —	2/12
Benghazi, Tripoli, Malta	AMAL	Atid Navig.	16/11
Mombaza, Beira, Durban	KOMNINOS	Abdel Hadi et	fin/11
Chine, Corée, Japon	LEOPOLDSKERK	Paraschevas	
— do —	MUIDERKERK	Khedivial M.L.	20/11
— do —	MEERKERK	— do —	5/12
		— do —	27/12

# FINANCIERE ETUDE FINANCIERE

# THE ANGLO-EGYPTIAN OILFIELDS, Ltd.

**Création et Objet:** La Société a été incorporée le 6 Juillet 1911, sous le régime des lois anglaises (Companies Consolidation Act 1908) sous forme de "Company Limited by Shares", et pour une durée illimitée. Les statuts de la société ont été modifiés en 1920 sous la forme des "Companies Acts 1908 à 1917".

La société a pour objet la production, le raffinage, l'emmagasinage, le transport, la distribution, la vente et le commerce du pétrole et autres huiles ou leurs sous-produits, ainsi que toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, immobilières et industrielles, ayant trait à son industrie. Son objet principal est l'exploitation des bassins pétrolifères dans les régions de Gensah et Hurghada (Egypte) et le raffinage des pétroles bruts indigènes et de provenance étrangère à Suez.

**Exploitation et Propriétés:** La société possède des puits pétroliers à Gensah, à Hurghada et à Ras Gharib, (Egypte). Elle possède en outre une raffinerie et une installation de citernes (tanks) à Suez.

**Travaux de prospections:** En 1937, la Société a obtenu des permis d'exploitation pour diverses régions en Egypte. De nombreux travaux ont été effectués. La parcelle de terrain située à Ras Gharib, à environ mi-chemin des champs pétroliers de Suez et de Hurghada, s'est avérée fertile et a donné des résultats satisfaisants. Durant l'année 1938, cinq puits ont été complétés à Ras Gharib, tous les cinq d'une production satisfaisante. Un pipe-line sous-marin a été construit et le premier chargement de pétrole brut destiné à la Raffinerie de Suez a coulé dans le pipe-line au début d'Août. En 1946, six nouveaux puits ont été terminés dans le champ pétrolier de Ras Gharib, et leur production s'est avérée suffisante. Plusieurs forages pratiqués à Myos Hormos n'ont donné aucun résultat et les travaux ont été abandonnés dans cette région.

**Participations:** La société détient la totalité des actions de la "Red Sea Petroleum Co. Ltd.", elle contrôle conjointement à "l'Anglo-Saxon Petroleum Co. Ltd." la "Comaliland Petroleum Co. Ltd."

**Conseil d'Administration:** Sir Robert Waley Cohen, K.B.E. Président; Robert V. Buxton, D.S.O.; Sir H. B. Heath Eves; Sir Frederick Godber; G. Legh-Jones; J. A. Jamason, C.B.E.; Abdul Aziz Bey Ghaleb (représentant du Gouvernement Egyptien). Direction: The Anglo-Saxon Petroleum Co. Ltd.; K.P. Litson, Secrétaire. Censeurs: Turquand, Youngs, McAuliffe & Co.

**Siège Social:** Londres, St. Helens Court, Gt. St. Helens, E.C. 3.

**Exercice Social:** 1er janvier au 31 décembre.

**Assemblée Générale:** A Londres, habituellement en juin (en 1947, le 15 juillet).

**Paiement du dividende:** Aux époques fixées par le Conseil (en 1947, le 24 juillet).

**Répartition des Bénéfices:** Sur le montant des bénéfices nets, tels qu'ils sont définis par les statuts, il est prélevé:

- 1) la somme de £ 78.500 à distribuer aux actions "B";
- 2) la somme de £ 5.000 aux actions "C";  
le surplus est réparti à raison de:
- 3) 90 % actions "B" et
- 4) 10 % aux actions "C".

En cas de liquidation de la société, les actions "B" ont droit de priorité sur les actions "C" pour une somme de £835.000, tout surplus d'activité appartenant 90 % aux actions "B" et 10 % aux actions "C".

**Droit de Vote:** Une voix par action des deux catégories.

**Capital Social:**

1.708.000 act. "B" de £ 1 nom	£ 1.708.000
100.000 act. "C" de £ 1 nom	100.000
	£ 1.808.000

Le capital, à l'origine, était de £ 676.000; il fut augmenté en 1912, à £ 1.000.000. En juin 1913, il fut porté à £ 1.250.000. La même année en septembre, 100.000 actions série "C" (remises au Gouvernement Egyptien) furent créées, portant ainsi le capital à £ 1.350.000. De 1912 à 1919, des actions privilégiées avaient été émises; mais celles-ci ainsi que les actions "A" primitivement émises ont été retirées et remplacées en 1920 par des actions ordinaires série "B". Cette même année 458.000 actions nouvelles série "B" furent créées portant le capital à son chiffre actuel.

**Dette Obligatoire:** La Société n'a pas de dette obligations.

## RESULTATS DES DERNIERES ANNEES.

Exercices	Bénéfices bruts	Bénéfices nets	Dividendes aux actions	Report à nouveau
1937	£ 626.505	£ 234.992	£ 233.500	£ 145.315
1938	" 7 4.282	" 238.993	" 233.500	" 145.808
1939	" 1.331.661	" 223.941	" 233.500	" 141.249
1940	" 2.332.516	" 236.254	" 233.500	" 144.003
1941	" 448.992	" 218.229	" 233.500	" 128.732
1942	" 434.227	" 165.112	" 126.750	" 167.094
1943	" 438.554	" 137.820	" 126.750	" 178.164
1944	" 3.529.645	" 142.819	" 126.750	" 194.233
1945	" 3.275.913	" 143.289	" 137.425	" 200.097
1946	" 3.598.465	" 170.525	" 137.425	" 233.197

## STATISTIQUE D'EXPLOITATION

Exercices	t. 1937	t. 1938	t. 1939	t. 1940	t. 1941	t. 1942	t. 1943	t. 1944	t. 1945	t. 1946
	169.908	225.838	659.165	910.594	1.190.397	1.144.621	1.257.593	1.320.934	9.368.865	8.901.623
	149.267	205.641	598.385	833.659	1.104.749	1.069.050	1.172.963	1.263.415	8.680.500	8.239.000
	177.011	183.611				103.269				

## BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE

Actif	(en livres sterling)			
Immobilisations	4.496.193	2.561.918	2.906.944	3.314.423
Stock, mat. prem. et huiles	1.175.022	1.455.856	1.750.635	2.102.204
Débiteurs et divers	1.426.099	1.458.914	1.423.236	1.553.602
Portefeuille - Titres	940.121			
Participations et Sociétés sub	100	100	600	1.550
Caisse et Banque	322.581	225.546	80.137	25.251
Passif:				
Capital - Social	1.808.000	1.808.000	1.808.000	1.808.000
Réserves diverses	100.000	1.471.716	1.577.000	2.101.142
Amortissement	2.881.433			
Créditeurs divers	3.265.769	2.101.635	2.438.934	2.717.266
Pertes et Profits	304.914	320.983	337.522	370.622
<b>Total du bilan (un côté).</b>	<b>8.360.116</b>	<b>5.702.334</b>	<b>6.161.552</b>	<b>6.997.030</b>
Actif réalisable	3.863.923	3.140.416	3.254.608	3.682.607
Passif exigible	3.265.769	2.101.635	2.438.934	2.717.266
Fonds de roulement	598.154	1.038.781	815.674	3.965.341
Fonds propres	1.908.000	3.279.716	3.385.096	3.909.142
Prop. act. réal. au passif ex.	1,18: 1	1,5: 1	1,3: 1	1,3: 1

## Comptes de Profits et Pertes avec répartition des bénéfices comparés au 31 décembre

	1943	1944	1945	1946
	(en livres sterling)			
Bénéfice brut	348.554	3.529.645	3.275.913	3.598.465
Frais généraux	38.646	885.136	854.111	1.002.150
Frais généraux des raff.		1.147.610	1.238.997	1.174.737
Amortissements	240.754	253.430	296.345	344.053
Rés. Gén. et pour Explorations	21.334	370.650	108.171	350.000
Provisions pour impôts		730.000	635.000	557.000
<b>Bénéfice net</b>	<b>137.820</b>	<b>142.819</b>	<b>143.289</b>	<b>170.525</b>
Report de l'exercice précédent	167.094	178.164	194.233	200.097
<b>Solde distribuable</b>	<b>304.914</b>	<b>320.983</b>	<b>337.522</b>	<b>370.622</b>
<b>Répartition:</b>				
<b>Aux actions "B"</b>				
Répartition statutaire	39.250	39.250	39.250	39.250
90% du surplus divisible	67.500	67.500	78.175	78.175
<b>Aux actions "C"</b>				
Répartition statutaire	5.000	5.000	5.000	5.000
10% du surplus divisible	15.000	15.000	15.000	15.000
<b>Report à nouveau</b>	<b>178.164</b>	<b>194.233</b>	<b>200.097</b>	<b>233.197</b>

# Ces Dames de la Corbeille

par CANDIDE

... qui vous révèle, ce qui se passe dans les coulisses.

## UNE BELLE TENUE

C'est le jugement que portait l'autre matin sur le marché l'un des plus sagaces de nos agents de change.

Et je suis le premier à applaudir.

A applaudir doublement si j'ose dire, car je n'applaudis pas seulement à ce jugement mais encore et surtout à la situation qui en fait l'objet.

Il y avait vraiment ces jours-ci toutes les raisons pour que notre marché se renfrognât.

D'abord les difficultés créées à l'exportation du coton par l'épidémie de choléra.

Celles créées à l'importation par la rareté des devises, les visas et leurs complications, la question imminente de l'accord monétaire avec l'Angleterre.

Les conséquences de la loi sur les sociétés anonymes et sur la réglementation des étrangers, surtout les presque-Egyptiens, considérés théoriquement comme apatrides. De leur sort peut dépendre la bonne ou mauvaise marche d'un tas d'affaires, car ils forment un corps d'employés qu'on ne remplacerait pas du jour au lendemain... ni au surlendemain.

Enfin la... mauvaise humeur qui règne en politique internationale, pour s'exprimer bien modérément. La question de Palestine, entre autre, fait continuellement autant de pas en arrière qu'en avant... et même si elle progressait, cela pourrait ne pas éclaircir la situation!...

Mais, au fond, on fait confiance et à la modération du gouvernement Egyptien et à la sagesse de la onzième heure des dirigeants de la politique internationale. Et le marché demeure d'une magnifique résistance ou d'une belle tenue, comme vous voudrez.

En, outre étant donné que bientôt les coupons des sociétés — fort substantiels pour la plupart — vont encore grossir les liquidités des capitalistes il n'est pas ridicule de prévoir une reprise d'ici peu.

## LA BOURSE ET L'HYMEN

On parle beaucoup de l'Hélio en ce moment à la corbeille... et pour un motif que l'on pourrait sans doute donner à deviner en mille aux non initiés... pour un mariage!

Le bruit court en effet que l'héritière du baron Empain va convoler en justes noces avec un de ses cousins et qu'il pourrait en résulter des changements dans la composition du conseil d'administration de la société.

Candide adresse de tout coeur ses félicitations à la future nouvelle mariée mais, comme bien des gens, il ne ressent nulle joie à l'idée d'un renouvellement du conseil. Le mieux est l'ennemi ou bien, dit la sagesse des nations. Que dire alors quand il s'agit de remplacer le mieux en personne.

Car tout le monde s'accorde à reconnaître que la société est dirigée de main de maître dans un esprit de sage initiative avec dynamisme tout comme prévoyance, en combinant harmonieusement ses intérêts matériels et moraux.

## EN FIN!...

C'est l'exclamation de tous les connaisseurs en voyant que l'on commence à la corbeille, à s'occuper des Kafr-el-Dawars. Je mets le mot au pluriel doublement par ce que j'entends parler de plus d'une série.

La cote vient d'enregistrer une avance non pas extraordinaire mais nette, franche, si j'ose dire, telle qu'il sied à des titres de cette classe.

Et je pense que cette hausse suivra son petit bonhomme de chemin.

## SIGNE DE TEMPS

Il est au Caire, une banque, qui a la haute main sur un certain nombre de sociétés industrielles ou agricoles. Si bien que lorsqu'on parle de l'une de celles-ci on dit couramment: c'est un titre M... Et cela veut dire une affaire des mieux menées, qui offre toutes les garanties de stabilité désirables.

Depuis longtemps, compagnies d'assurance et grands capitalistes plaçaient ces titres en portefeuille, mais à la corbeille, moyens et surtout petits possédants les dédaignaient un peu. Parce que leur côte n'offraient pas de bonds vertigineux ni de dégringolades sensationnelles non plus d'ailleurs. — Et que les dividendes ne procuraient jamais de grosses surprises, quoique par contre un progrès réalisé le demeurait toujours ou presque, pour les années à suivre.

Au temps des booms, beaucoup de gens estimaient donc avoir mieux à faire... Mais maintenant, soit qu'ils se soient brûlés les ailes ou qu'ils s'avèrent moins romanesques de disposition, ils accordent une attention méritée à ces titres qui réduisent l'aléa au minimum.

Réjouissons-nous — en, car l'économie du pays a tout à gagner à ce que la clientèle de la bourse soit dans son ensemble sage et sensée. Et félicitons aussi ceux grâce à qui cette clientèle trouve facilement le genre de titres qu'elle désire.

## PETITE TEMPETE A LA CORBEILLE

Mercredi matin, deux valeurs, la Jule et les Engrais Chimiques étaient admis à la cote. Pour la première, dont la société est constituée depuis longtemps et qui a fait ses preuves, tout alla bien. Mais les Engrais Chimiques ont donné lieu à un petit incident. En effet, nos bouillants remisiers n'avaient pas tardé à "envoyer" le titre au-dessus des 410 piastres nominales.

Alors, en sa qualité officielle, après les protocollaires sons de cloche, Mre Emile Lévy déclara annulées toutes les opérations au-dessus du prix nominal. En effet, la loi interdit tout changement de cote avant qu'ait été publiés les comptes de la première année d'exercice de la société.

Il y eut quelques manifestations de mauvaise humeur parmi les opérateurs. Mais si en l'espèce la précaution est inutile car il s'agit d'une excellente société des plus saines, on ne saurait nier qu'en principe cette prescription de la loi est très sage.

## LA ZAMA S'EST RANGEE

Ce titre qui a véritablement à son actif le record des cabriolets à la cote s'est singulièrement assagi. Il se tient dans la zone somme toute pour lui respectable des 240 à 250 piastres.

Mais il se pourrait que cette tranquillité en durât, pas longtemps... un groupe disposant déjà d'un très gros paquet d'actions entend demander à la prochaine assemblée des explications au conseil actuel et même revenir sur le remboursement des certificats...

Or de là à une course à la majorité, il n'y a pas loin.

## TRICOTAGE MAIN

Titre oblige! il ne saurait s'agir là d'une formidable société aux coûteux équipements. Mais n'est-ce pas dans les petits pots que l'on fait souvent les meilleurs onguents?... Je signale donc cette société aux capitalistes paisibles qui ne recherchent pas les fortes émotions. Au cours actuel, le titre rapporte encore quelque 5 1/2 0/0 Et c'est une affaire qui est menée avec autant de prudence que de compétence.

Avis aux amateurs.

## MOT DE LA FIN... OU DE LA FAIM?...

La bourse, comme nous l'avons dit, offre une magnifique résistance... Mais si les cours ne baissent pas, cela ne veut pas dire que les transactions soient nombreuses, loin de là.

Et les remisiers tirent la langue, ma foi, beaucoup plus qu'en période de crise, où souvent la panique crée des vendeurs à tout prix.

Aussi, à un client qui déclarait avec une certaine satisfaction:

— Ma foi, la bourse n'est pas morte.

— Non certes, lui répondit un teneur de carnet, et même on peut prédire avec conviction qu'elle se réveillera un jour. Mais il se pourrait bien que d'ici-là ce soit nous qui mourrions... de faim.



# CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

## L'abstention du capital

LA semaine sous revue fut réduite par les fêtes à la portion congrue. Il n'y eut que trois séances, toutes les trois se ressemblèrent, en ce sens qu'elles furent ternes et inactives.

Le capital, malgré l'amélioration survenue dans l'épidémie de choléra, ne s'intéresse guère à la Corbeille des valeurs. Seuls les professionnels essayent de gagner leur vie en opérant sur certaines valeurs. Et comme la tendance est calme, les opérations se font à la baisse. Il s'est formé de ce chef, un découvert assez important qui contribuera à faire hausser les cours, dès que le capital se décidera à intervenir.

## Les causes de cette abstention

ET l'on se demande dans certains milieux: pourquoi le capital s'abstient-il ?

Il faut dire que le discours du Trône ne l'a pas encouragé à s'investir. Le gouvernement a parlé des mesures économiques qu'il compte prendre en termes assez vagues. Il a déclaré qu'il

encouragera par tous les moyens l'exportation du coton, ainsi que des produits agricoles et industriels en surplus. Mais il a soigneusement évité de dire quelle forme prendra cet encouragement. Les hommes d'affaires veulent des précisions avant de se lancer.

La nouvelle loi sur les sociétés anonymes, l'enregistrement des étrangers, l'incertitude qui règne au sujet du statut des sujets locaux sont autant de points d'interrogation.

Le capital, nous n'avons cessé de le dire, est timide. A la moindre alerte, il se retire et se cache. Pour lui permettre de sortir de sa cachette, il lui faut des assurances qu'il ne trouve pas encore.

## La nationalisation de la National Bank

LA nationalisation de la National Bank of Egypt va se faire, dit le discours du Trône. Se fera-t-elle avec justice ou les actionnaires seront-ils lésés ? C'est là une question qui intéresse au plus haut point le capital. Car il ne se trouve pas un portefeuille sérieux dépourvu de cette valeur qui, jusqu'ici représentait, le sumum du solide.

## Excellentes perspectives pour la Banque Misr

IL est certain, que la conversion de la National Bank en Banque d'Etat profitera fortement à la Banque Misr. La National Bank est aujourd'hui une institution privée qui travaille comme toutes les Banques. Il est douteux qu'après son étatisation, elle puisse continuer ses opérations actuelles. Et la Banque Misr est certainement appelée à profiter de la disparition de la National Bank.

D'ailleurs, à notre avis, la Banque Misr est traitée aujourd'hui bien au-dessous de sa valeur intrinsèque. Elle est en retard par rapport aux autres valeurs. Le fait qu'elle soit nominative n'enlève rien à sa solidité. C'est pourquoi nous estimons que la Banque Misr est appelée à de plus hauts prix.

## L'avenir des filatures égyptiennes

LE gouvernement a annoncé dans le discours du Trône que l'Egypte est en mesure de se suffire à elle-même du point de vue cotonnades. C'est là une nouvelle qui doit réjouir les détenteurs d'actions des filatures égyptiennes. Le gouvernement, maintenant que la première industrie du pays suffit aux besoins de l'Egypte, se doit de la protéger pour lui éviter une concurrence étrangère qui pour-

rait lui être néfaste. D'ailleurs dans l'état actuel des économies européenne et extrême-orientale, il n'y a pas à craindre de concurrence d'ici longtemps. Mais les autorités se doivent, d'ores et déjà, d'encourager l'exportation des cotonnades égyptiennes dans les pays voisins, où elles trouveront un marché rémunérateur, un marché qu'elles pourraient garder une fois que le commerce mondial sera redevenu normal. Avec des matières premières à portée de main, avec une main-d'œuvre abondante et capable, la filature égyptienne devrait devenir la base de la richesse industrielle de l'Egypte.

D'ailleurs, les grandes filatures du pays ont importé de nouvelles machines qui leur permettront d'augmenter leur rendement et de réduire leurs prix de revient. L'exportation devient de ce chef une nécessité absolue, si la première industrie du pays doit non seulement garder son rang mais prospérer encore.

## Pourquoi la fondatrice Helio baisse-t-elle ?

IL nous est difficile de comprendre pourquoi la fondatrice Helio qui était la vedette de la Corbeille, a été si malmenée ces derniers temps. Alors que l'action Helio est demandée, la part est offerte à des cours qui ne reflètent point sa position privilégiée. En effet, aux cours actuels de l'action la part de fondateur devrait valoir dans les 70 livres. Mais la part est souvent manipulée par les professionnels qui suivent la tendance psychologique de la Bourse. Elle reprendra dès que la psychologie boursière aura changé.

## Bolonachi

LA Bolonachi qui avait repris ces derniers mois, a perdu environ 10 pour cent de sa valeur au cours des quelques dernières semaines. Dans les milieux boursiers, on déclare que les pertes subies au cours de l'exercice actuel sont importantes, ce qui non seulement élimine tout espoir de coupon, mais exige d'énergiques mesures pour remonter l'affaire. Il faut dire que le fait que des permis d'importation ne sont plus délivrés pour des boissons alcooliques aideront la Bolonachi à se remettre. Mais pour le moment, le titre ne vaut pas plus que sa valeur boursière.

## Viticole et vinicole

PAR contre, la Viticole et Vinicole est en retard. Comme nous l'avons signalé la semaine dernière, lorsque le choléra fit son apparition, la majeure partie de la récolte de

raisins avait été vendue. Le reste a été transformé en vin qui trouve en Egypte et même ailleurs, un marché rémunérateur.

## Le coupon de la Gerco

LA Gerco continue à être traitée copieusement, surtout sur le marché du Caire. Il est certain que le coupon ne sera pas inférieur à celui de l'an dernier. Il se pourrait que le Conseil ne veuille pas, par mesure de prudence, donner un coupon supérieur. Mais au cours actuel, la Gerco est un bon placement.

## Kom Ombo, titre d'avenir

DANS le domaine foncier, un titre que l'on a délaissé à tort est le Kom Ombo. Cette année, un coupon supérieur à celui de l'an dernier est déjà assuré pour les actions. Les parts n'auront rien. Mais dès l'année prochaine, les pertes étant liquidées, il semble que l'on reprendra les coupons rémunérateurs et pour les actions et pour les parts de fondateurs. Et dans quelques années, lorsque l'électrification du réservoir d'Assouan aura été terminée, les cours actuels du Kom Ombo ne seront plus qu'un souvenir. Pour ceux qui ont de la patience, voilà un titre d'avenir.

## Hausse ou baisse ?

UN lecteur nous prie de lui indiquer la tendance boursière au cours des prochaines semaines. Hausse ou baisse ? demande-t-il. C'est nous amener à faire œuvre de prophète. Et nous nous refusons à jouer à ce jeu. Mais il n'en demeure pas moins que dès la publication des quelques bilans de sociétés importantes qui doivent voir le jour le mois prochain, le capital et la spéculation se rendront compte que les affaires, sont excellentes et qu'elles promettent de se maintenir tant que la situation en Europe et les problèmes monétaires demeureront ce qu'ils sont.

## L'ECHEANCIER

17.11.47 Ass. Gén. Ord. Gharbieh Ginning Cy.  
19.11.47 Ass. Gén. Extraordinaire: Filature Nationale d'Egypte à 4 heures p.m. à Karmouz-Alexandrie.

Divers:

Admission à la Cote Officielle:

Egyptian Jute Cy, S.A.E.  
Sté. Egn. d'Engrais et d'Industries Chimiques S.A.E.

Gravure  
sur verre



Miroirs  
sur commande

**N. ANTHOPOULO**

ARGENTURE - BISEAUTAGE

POLISSAGE

GLACES DE COULEUR

22, rue Zaafarani (Bab el Chaarieh)

Tél. 50794 - Le Caire

# LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

## DU 7 AU 12 NOVEMBRE 1947

DESIGNATION DES VALEURS	7 Nov. 1947	12 Nov. 1947	DESIGNATION DES VALEURS	7 Nov. 1947	12 Nov. 1947
<b>FONDS D'ETATS &amp; EMPRUNTS</b>			<b>SOCIETES IMMOBILIERES</b>		
Emp. Nation. 3 1/4% .....	10880	10765	African Enterp. ....	900	900
Emp. Nation. 2 3/4% .....	10155	10175	Heliopolis Acts. ....	2726	2736
Emp. Coton. 2 3/4% .....	10030	10030	Heliopolis Fd. ....	6170	6170
<b>BANQUES ET SOCIETES DE CREDIT</b>			Heliopolis Jce. ....	1700	1700
Athènes .....	80,5	80	Delta Land .....	324	317
Banque de Commerce .....	680	685	Delta Land nom. ....	302	302
Banque Misr .....	2296	2286	Gabbari .....	404	402
Commercial Bank .....	369	369	Immobilier .....	936	940
Foncier Act. ....	3180	3200	Le Fayoum .....	158	157
Foncier Fond. ....	5700	5696	Siouf .....	887	872
Foncier Obl. 1903 .....	2286	2280	S.I.B.U.R. ....	375	375
Foncier Obl. 1911 .....	1880	1868	Al Chams .....	990	991
Land Bank Act. ....	892	890	<b>SOCIETES INDUSTRIELLES ET DIVERSES</b>		
Land Bank Fd. ....	7000	6350	Oilfields .....	398	392
National Bank .....	4020	4020	GINNERS .....	130	130
Crédit Alexandrin .....	590	580	Astra .....	320	320
<b>SOCIETES DES EAUX</b>			Beida Dyers .....	2900	2900
Alex. Water .....	1684	1684	Sand Bricks .....	1400	1400
Eaux du Caire Cap. ....	505	505	Clothing .....	620	617
Eaux du Caire Jce. ....	1690	1682	Frigorifique .....	2040	2036
Eaux du Caire Fd. ....	11000	10130	Delta Trading .....	1010	1010
<b>SOCIETES DE TRANSPORT ET CANAUX</b>			East .....	390	415
An. Am. Nile .....	730	728	Rice Mills .....	590	602
Suez Ile Série .....	4910	4900	Salt au port. ....	400	400
Delta Light Priv. ....	790	800	Salt nom. ....	374	378
Delta Light Fd. ....	885	775	Filature Nat. ....	2548	2528
Eg. Shipping .....	375	370	G.E.R.C.O. ....	576	566
La Fluviale .....	860	860	Fibres Text. ....	800	794
Menzah Act. ....	87	87	Plastics .....	650	645
Menzah Fd. ....	540	550	Port-Said .....	585	578
Trams Caire Part Soc. ....	358	335	Pressage .....	1966	1966
Trams Alex. Div. ....	2000	2000	Ciment Tourah .....	2380	2480
Trams Alex. Jce. ....	219	224	Bolanachi .....	340	304
United Nile .....	1426	1426	Tissage .....	1100	1100
<b>SOCIETES D'HOTELS</b>			Emballages .....	396	396
Eg. Hotels .....	312	311	Siegwart .....	1420	1430
Eg. Hotels nom. ....	296	292	Financière .....	1034	1038
Nungovich .....	4100	4100	Sucres Ord. ....	1000	1000
Palestine .....	244	244	Sucres Priv. ....	510	510
Palestine nom. ....	242	232	Sucres Fd. ....	1750	1750
Upper .....	500	480	Filature Misr .....	2390	2390
<b>SOCIETES FONCIERES</b>			Kafr El Dawar A. ....	2552	2630
Aboukir .....	248	248	Kafr El Dawar B. ....	2850	2926
Anglo-Belgian .....	354	354	Egrenage .....	1070	1094
Allotment .....	1140	1140	Tiss. Soie .....	2210	2210
Gharbieh Acts. ....	492	482	Papier .....	1180	1184
Gharbieh Fd. ....	147	147	Viticole .....	782	780
New Egyptian .....	182,5	179,5	Tractor .....	1344	1330
Ndi Salem .....	362	360	United Enterprise .....	370	366
Kom Ombo Acts. ....	654	645	<b>SOCIETES COMMERCIALES</b>		
Kom Ombo Fd. ....	4976	4974	Bonded .....	1842	1890
Jehera .....	1426	1404	Frosted Food .....	218	218
Sheikh Fadl .....	526	528	Cicurel .....	1394	1390
Union Foncière .....	920	920			

## LES BOURSES ETRANGERES

### Les valeurs égyptiennes

#### A la Bourse de Londres

Cours de 13 novembre

Acheteurs et vendeurs respectivement:	Egyptian Markets: S. 7/6 — 9/6
Sundan Plantations Syndicate: S. 49/6 — 51/6	Egyptian Salt and Soda: S. 55/- — 65/-
Greek 5 o/o Loan 1914: £ 6 1/2 — 7 1/2	Egyptian Delta Land: S. 65/- — 75/-
Greek 7 1/2 o/o 1924 (Refugee): £ 11 1/2 — 12 1/2	New Egyptian Company: S. 26/3 — 31/3
National Bank of Egypt: £ 34 — 40	Abukir Company: S. 33/- — 35/-
Egyptian Delta Ligat Rails. (Pref.): S. 100/- — 140/-	Anglo-Egyptian Oilfields "B": 60/- — 62/6

#### A la Bourse de Paris

	Frs.		Frs.
Crédit Foncier (Act.) ...	14,505	Cairo-Heliopolis (Act.) ...	14,160
Crédit Foncier (P.F.) ...	28,500	Cairo-Heliopolis (P.F.) ...	31,500
National Bank of Egypt (Action) ...	20,200	Suez Canal 3 o/o ...	28,000
Land Bank (Action) ...	4,800	Sucreries d'Ég. (Act.) ...	5,085
Land Bank (P.F.) ...	39,900	Sucreries d'Ég. (P.F.) ...	8,400
		Banque Ottomane ...	5,250

#### Bourse des Valeurs de Paris

Clôture du 13 novembre

Rente 3%	69.50	Turquie 1933	603
Rente 5% 1920	123.70	Bque Régl. Inter.	incoté
Rente 3% 1945	76.60	Central Mining	12800
Banque Paris	1510	Geduld	3850
Union Parisienne	1640	Rio Tinto	9150
Crédit Lyonnais	1460	Norvégienne Azote	incoté
Société Générale	1530	Royal Dutch 10°	incoté
Ch. Fer Damas-Hamar	1120	Amsterdam Rubber 10°	incoté
Electr. Beyrouth	2290	Nestlé	incoté
Forges Nord-Est	1120	Tabacs Turquie	incoté
Creusot	4950	FCO Wyoming	4360
Courrières	550	Mexican Eagle	490
Lens	810	Shell	2355
Air Liquide	1630	Anglo-Amér. Corp.	4175
Pechiney	1075	Chartered	1410
Rhône-Poulenc	2650	De Beers	9700
Saint-Gobain	6440	Goldfields	2080
Port Beyrouth	32250	Randmines	3475
Port Salonique	3700	Transvaal	1440
Transatlantique	480	Roan Antilope	427
Orosdi-Back	1689	Gula	558
Emprunt Dawes	incoté	Sennah	385
Emprunt Young	224	Brit.-Amer. Tobacco	3300

#### PHYSIONOMIE DU STOCK EXCHANGE

Comme il fallait s'y attendre, le budget a eu de nombreuses répercussions au Stock Exchange jeudi, répercussions favorables pour la plupart du fait qu'il ne contenait aucune surprise désagréable.

Les Gilt Edged et les cynodromes sont les seuls à accuser une tendance à la baisse, les Gilt Edged parce que le chancelier n'a rien déclaré au sujet de l'argent à bon marché, et les cynodromes en raison de l'augmentation de la taxe sur les paris.

Après plusieurs semaines d'incertitude et d'irrégularité, les valeurs industrielles effectuent une reprise générale, certains actionnaires ayant voulu laisser passer le budget avant d'acheter.

En général, l'augmentation de la taxe d'achat et de l'impôt indirect n'a eu aucun effet sur les valeurs intéressées, et les brasseries, les distilleries et les grands magasins s'améliorent sensiblement.

Les tabacs, libérés des appréhensions concernant l'augmentation de l'impôt, et les automobiles, qui ne sont pas frappés non plus, sont en hausse.

Les pétroles sont bien soutenus, et les valeurs aurifères, moins actives que les autres compartiments, font cependant preuve de fermeté.

## Nouvelles Economiques du Proche-Orient

### Syrie

#### POUR UN PROGRAMME ECONOMIQUE SYRO-LIBANAIS COMMUN

Un porte-parole du ministère de l'Economie Nationale a déclaré que les pourparlers qui se déroulent sans arrêt avec le Liban ont pour but d'établir une législation économique commune aux deux pays, avec un plan d'ensemble pour les exportations et les importations, et une coordination harmonieuse des activités économiques. Le porte-parole a ajouté que l'échec des pourparlers avec la France n'affecterait point énormément l'économie syrienne, car les devises rares fournies par la France ne couvrent que le dixième à peine des besoins de la Syrie, laquelle doit compter avant tout sur ses exportations pour se procurer les montants de devises nécessaires.

#### LA RATIFICATION DE L'ACCORD PETROLIER

En réponse à une démarche des représentants de la Tapline au sujet de la ratification de l'accord conclu par cette société avec la Syrie, un porte-parole officiel a déclaré que le gouvernement considérait comme inopportune pour le moment la présentation du texte dudit accord au Parlement pour ratification, et a invité les délégués de la Tapline à patienter en attendant que l'atmosphère politique soit plus favorable.

#### LE PROJET D'EXTENSION DES VOIES FERREES

Le ministère des Travaux Publics s'occupe actuellement de mettre au point les divers dossiers relatifs à l'extension des lignes ferroviaires en Syrie et à leur jonction avec le réseau irakien, et, par delà l'Irak, avec l'Inde et le Pakistan. La condition essentielle à la réalisation de ce vaste projet est la construction d'une ligne reliant Bagdad à la Méditerranée et l'édification d'un port moderne sur la côte.

#### L'ACCLIMATATION DES CULTURES INDUSTRIELLES

Le Directeur de l'Agriculture, M. Amine Nazif, accompagné des deux experts agricoles américains pour les cultures potagères et industrielles, s'est rendu à Alep pour se rendre compte de visu du développement et du résultat des expériences auxquelles procède le ministère de l'Agriculture en vue d'introduire en Syrie les cultures industrielles telles celles de la betterave sucrière, du coton, du sésame, du soja et d'autres céréales.

### Liban

#### L'EXPORTATION DU SESAME EST AUTORISEE

Le ministère de l'Economie Nationale a publié le communiqué suivant :

"Certains journaux ont annoncé qu'un commerçant a réussi à obtenir, au cours d'une période de 4 mois, trois licences pour l'exportation de 25 tonnes de sésame, en dépit de l'existence d'un arrêté interdisant l'exportation de cette denrée.

"Le ministère de l'Economie Nationale porte à la connaissance du public que l'exportation du sésame est autorisée en Syrie et au Liban".

#### TROP D'OFFRES DE CEREALES

Le ministère de l'Economie Nationale a publié un communiqué avisant les commerçants que ce département a reçu jusqu'à présent des offres d'importation de céréales portant sur des quantités supérieures aux besoins de la consommation locale. En conséquence, il les prie de s'abstenir de nouvelles offres jusqu'à nouvel avis.

#### NOUVELLES COUPURES DE MONNAIE SUBSIDIAIRE

Pour parer à la pénurie de monnaie subsidiaire, le Conseil des ministres a décidé de faire imprimer en France de nouvelles coupures de 5 et de 10 piastres pour une valeur globale d'un million de livres. Le coût de cette opération atteindra 140.000 livres.

### Turquie

#### LA RECOLTE DES OLEAGINEUX

La récolte d'olives est évaluée cette année en Turquie à 225.000 tonnes et la production d'huile d'olives à 40.000 contre 145.000 et 28.000 tonnes en 1946.

Celle des graines de lin est également en progression : 12.000 tonnes contre 7.500; par contre, celle de sésame est en léger recul : 25.000 contre 28.200.

### Irak

#### LA RECOLTE DES DATTES

Les dernières perspectives sur la récolte de dattes de 1947 laissent prévoir une augmentation de 30% sur l'année précédente. Mais la qualité du fruit ne sera certainement pas aussi belle. La production dépendra des conditions atmosphériques. On ne pense pas que les prix dépassent ceux de 1946.

# MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 4 AU 10 NOVEMBRE 1947

Marchés	Produits	Prix P.T. par ardeb	Vendu Ardebs	Stocks dans les Chounas (en ardebs)			
ROD EL FARAG	Fèves Mak. Zaw.	740	50	Ble	35304	Mais Oweiga	2915
	Fèves Adi Moyen	600	100	Fèves	4658	Helba	2472
	Fèves Nab. Zaw.	720	50	Lentilles	1501	Lupins	669
	Mais Sh. G. Zaw.	235	70	Orge	1547	Sesames	5201
	Mais Oweiga Bl. V.	168	50	Mais N. el Gam.	5214	Arachides	251
	Helba Moy.	435	30				
	Sésames R. Zaw.	712	100				
ATAR EL NABI	Fèves Adi Zaw.	600	150	Ble	27746	Lupins	382
	Mais O. J. Zaw.	238	580	Fèves	4082	Bersim	175
	Orge Moyen	160	150	Lentilles	2187	Sesames	1352
	Helba Moyen	430	100	Orge	1500	Lubia Sec.	80
				Mais N el Gam	3742	Tibn Unite	
				Mais Oweiga	14147	100 kilo	10352
				Helba	4299	G. de Lin	50
ALEXANDRIE	Fèves Adj Zaw.	615	22	Fèves	3572	Helba	617
	Orge Zaw.	175	80	Lentilles	947	Lupins	973
				Orge	3987	Sesames	2006
				Mais Nel Gam.	79	Niz Non Decort	153304
				Mais Oweiga	274	Riz Glace	21995
ROSETTE	Riz Glace en Sac (80 Oks N. 1)	206.5—309.5	—		495—500		Usines De Decort
	Riz Blanchi au G. (Ardebs 200)	613—619	—	Riz Non Decort (Nab. Zaw.)	40		
	Riz Non Decort (Cap. Zaw.)	550	50			Riz Non Decort	18521

# Nouvelles Sociétés

## En commandite par actions

**Raison sociale:** Amin Choukry El Chenhabi & Co.

**Associés:** S.E. Lewa Amin Choukry El Chenhabi Pacha et trois commanditaires.

**Capital:** L.E. 5000.

**Objet:** le commerce en général tant en Egypte que dans les pays du Moyen-Orient, et notamment l'achat et la vente des machines en tous genres, des métaux ferreux et non ferreux, des articles et matériaux nécessaires à l'industrie du bâtiment, des produits coloniaux, etc; l'importation et l'exportation de toutes marchandises, la représentation des fabriques et maisons étrangères, la commission, etc.

**Signature et gérance:** Choukry El Chenhabi Pacha et Marcel Pinto conjointement.

**Date et durée:** cinq ans à partir du 17 Octobre 1947.

**Siège:** Le Caire.

## En commandite simple

**Raison sociale:** Armand Baruck & Co.

**Associés:** Armand Baruck et deux commanditaires.

**Capital:** L.E. 666,666 m/ms.

**Objet:** toutes opérations ou entreprises de représentation, de commission, d'importation ou d'exportation et, plus spécialement, de tous textiles et de tous genres de machines.

**Signature et gérance:** l'associé en nom seul.

**Date et durée:** deux ans à partir du 1er Novembre 1947.

**Siège:** Alexandrie.



**Raison sociale:** M. Naoumouvitich, C. Strovolidis & Co.

**Associés:** Michel D. Naoumouvitich, Constantin G. Strovolidis et un commanditaire.

**Capital:** L.E. 600

**Objet:** la fabrication et la vente de chaussures ainsi que le commerce connexe au commerce des chaussures.

**Signature et gérance:** les deux associés en nom séparément.

**Date et durée:** trois ans à partir du 1er Octobre 1947.

**Siège:** Le Caire, No. 11, Midan Kantaret el Dekka.



**Raison sociale:** J.J. Dwek & Co.

**Associés:** Jacques J. Dwek et un commanditaire.

**Capital:** L.E. 4500.

**Signature et gérance:** Jacques J. Dwek seul.

**Objet:** l'achat et vente de toutes marchandises fabriquées en Egypte, ou importées de l'Etranger, et la représentation des Maisons de Commerce de l'Egypte ou de l'Etranger.

**Date et durée:** deux ans et deux mois expirant fin Décembre 1949.

**Siège:** Le Caire, No 17, rue Chichini (Hamzaoui).

**Capital:** L.E. 6000.

**Objet:** commerce lingerie, couture, décoration, bonneterie, tissus, mercerie maroquinerie, ainsi que tous autres articles pour dames ou pour cadeaux en général.

**Signature et gérance:** les deux associés conjointement.

**Date et durée:** cinq ans à partir du 1er Septembre 1947.

**Siège:** Le Caire, rue Mohamed bey Farid.



**Raison sociale:** Zaki Lagnado & Co.

**Associés:** Zaki Vita Lagnado, Albert Ezra Khafif et Youssef Menaham Khafif.

**Capital:** L.E. 3500.

**Objet:** l'industrie et le commerce des filés et des tissus en général provenant des métiers à bras ou des métiers mécaniques.

**Signature et gérance:** Zaki Vita Lagnado avec l'un des autres associés conjointement.

**Date et durée:** trois ans à partir du 1er Octobre 1947.

**Siège:** Le Caire, 68, rue El Zaher.



## En nom collectif

**Raison sociale:** Emilie Papandréou & Co.

**Associés:** Andrea Pittas et Emilie Papandréou.

**Objet:** la fabrication de tous produits de parfumerie, tels que Eaux de Cologne, lotions, parfums, etc.; ainsi que le commerce de ces mêmes produits, sous toutes ses formes.

**Signature et gérance:** les deux associés conjointement.

**Date et durée:** deux ans à partir du 1er Octobre 1947.

**Siège:** Alexandrie.



**Raison sociale:** "Cely" Marc Baruck et Isis Gazi.

**Associés:** Marc Baruck et Isis Gazi.

**Raison sociale:** Sayed Sallaly & Cie.

**Associés:** S.M. Sallaly et Léonard de Richter.

**Capital:** L.E. 5000.

**Objet:** le commerce entre l'Egypte et l'Etranger et notamment la représentation, l'importation, l'exportation, le commerce en gros, demi-gros et détail des articles de textiles, bonneterie, machines, horlogerie, papiers, meubles et autres désignés dans l'acte de la Société.

**Signature et gérance:** les deux associés conjointement.

**Date et durée:** trois ans et deux mois à partir du 1er Novembre 1947.

**Siège:** Le Caire, 2, rue El Téatro.

## AMERICAN LLOYD

VOYAGES - TOURISME - TRANSPORTS INTERNATIONAUX



Membres de  
L'AMERICAN SOCIETY  
of TRAVEL AGENCY, INC. (ASTA)



et de la  
FEDERATION INTERNATIONALE DES AGENCES DE VOYAGE

DIRECTION GÉNÉRALE

LE CAIRE, 48, Rue Ibrahim Pacha  
B. P 516 — Tél. 54347

### SUCCURSALES ;

LE CAIRE : 26a, Rue Cherif Pacha - Tél. 48442

HELIOPOLIS : 7, Rue Ismail - Tél 63821

ALEXANDRIE : 22, Rue Fouad 1er - Tél. 24539

PORT SAID : 28, Rue Fouad 1er - Tél. 8065

A S M A R A : Viale Regina No. 39 - Tél. 6242